

Débat public Plateforme Photovoltaïque "Horizeo" Atelier étude sylvicole

Compte-rendu intégral
Réunion publique
mardi 9 novembre 2021 à Cap Sciences Bordeaux

SALLE/ADRESSE :	Cap Sciences, Hangar 20, Quai de Bacalan, 33000 Bordeaux
PARTICIPANTS :	60
DÉBUT > FIN :	16 h 27 à 18 h 22 (durée du REC : 1 h 58)
QUESTIONS-RÉPONSES :	Entre 25 et 30 questions

En tribune

M.	Jacques	ARCHIMBAUD	Président, CPDP
M.	François	GILLARD	Membre, CPDP
M.	Philippe	BERTRAN	Membre, CPDP

Maitrise d'ouvrage

M.	Bruno	HERNANDEZ	Directeur du projet Horizeo, Engie
Mme	Lisa	CANTET	Chef de projets développement solaire, Engie Green
M.	Mathieu	LE GRELLE	Directeur développement Horizeo, Engie Green
M.	Lionel	DEBRIL	Neoen

Intervenants :

M.	Éric	BOITTIN	Expert forestier, Forestry Club de France
M.	Cyril	MONNEYRON	Expert forestier, Forestry Club de France
Mme	Christine	SEGUINEAU	Conseillère régionale
Mme	Christine	JEAN	Ligue de Protection des Oiseaux
M.	Yvan	BERTHET	
M.	Philippe	BARBEDIENNE	Sepanso Gironde
M.	Jacques	QUINIO	
M.	Olivier	ROGER	DDTM Gironde
M.	Frédéric	BRIGANT	SYSDAU
M.	Roland	DE LARY	Directeur du centre régional de la propriété forestière
M.	Benoist	AULANIER	Vice-président de la communauté de communes en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
M.	Florian	PIVA	
M.	Bruno	CLÉMENT	Maire de Saucats
M.	Frédéric	PASCAL	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

COMPTE-RENDU DE RÉUNION :

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Mesdames et messieurs, bonjour et bonjour à ceux qui nous ont rejoints pour ce deuxième atelier consacré à l'étude sylvicole commanditée par les maîtres d'ouvrage. Sont présents à cette estrade Mme CANTET et M. DEBRIL et les deux experts de Forestry Club de France qui ont fait cette étude sylvicole, M. BOITTIN et M. MONNEYRON. Mon collègue de la CPDP François GILLARD m'a rejoint et il va commencer par faire une petite annonce sur la disponibilité des actes et documents de la conférence de cet après-midi.

M. François GILLARD, Membre de la Commission particulière du débat public

Oui. Vous avez remarqué que vous êtes filmés et les vidéos de nos trois ateliers seront disponibles demain soir. À la fin de la semaine, nous devrions avoir le compte-rendu de la Commission sur ces ateliers et les documents qui ont été mis à disposition par les maîtres d'ouvrage. En début de semaine prochaine, le verbatim retranscrit de tous nos propos sera disponible.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Comme pour le précédent atelier, environ une demi-heure de présentation d'étude et une heure et demie pour les échanges et les questions entre la salle et les intervenants. Je vous donne la parole, M. DEBRIL, c'est vous qui commencez.

M. Lionel DEBRIL, Neoen

Merci. Bonjour à tous, je suis Lionel DEBRIL, chef de projet Neoen en charge du développement d'Horizeo au sein de nos équipes basées à Bordeaux. Nous avons ici Lisa CANTET qui est responsable environnement et autorisations pour Horizeo pour le compte d'Engie et nous avons avec nous deux membres de Forestry Club, Éric BOITTIN et Cyril MONNEYRON, qui vous feront la présentation plus en détail de l'étude en question.

Pour ce qui est du projet, je vais passer très rapidement. Vous le connaissez pour beaucoup, vu que je vois beaucoup de monde ayant déjà assisté au premier atelier. Notre projet est une plateforme d'énergie renouvelable qui va avoir, sur un même site, production, stockage et consommation, avec les différentes briques technologiques. Concernant ce qui nous amène aujourd'hui, à savoir les études, on a une évaluation environnementale qui va être faite pour la totalité du projet et qui va concerner à la fois le site d'Horizeo, l'aire d'étude immédiate d'Horizeo, le raccordement également ; tout cela vous a été présenté juste avant. Au sein du projet, on vous présentera l'impact du défrichement et les boisements compensateurs qui seront associés.

On en est au tout début, si je puis dire, parce que, comme vous l'avez vu précédemment, on vient d'avoir les enjeux qui ont été identifiés sur l'aire d'étude du site et du raccordement. Donc, tout d'abord, on en est à la phase d'état initial. Ensuite, avec la procédure itérative de réalisation de l'implantation du projet, on va avoir cette analyse des impacts et la définition des mesures qui vont être associées.

Concernant plus spécifiquement la partie forêt, c'est un projet dans le projet, vu qu'ici on a une surface inédite ; un projet de 1 000 hectares sur une aire d'étude de 2 000 hectares. Il faut savoir que, habituellement, une autorisation de défrichement, on a une étude d'impact, on a un dossier finalisé. Donc, ça, ça ne sera pas avant fin d'année 2022 avec, ensuite, une enquête publique qui se déroulerait à minima en 2023. Vous aurez, à ce moment-là, l'intégralité de toutes les études qui seront produites avec un continuum du débat public, vu que l'on pourra vous présenter des évolutions au fur et à mesure de l'obtention des différentes études. Concernant une autorisation de défrichement, la partie compensation s'obtient plutôt après avoir l'autorisation de défrichement. Aujourd'hui, pour ce projet inédit, on sait que l'on va devoir vous présenter des études sur la manière dont serait réalisé la compensation, quelles sont les pistes que l'on a, ce qu'il est possible de faire pour à la fois avoir cette activité de production tout en essayant d'améliorer la biodiversité avec les associations environnementales et avec la profession. C'est vraiment un projet dans le projet et je vais laisser Forestry Club de France vous présenter tout ça.

M. Éric BOITTIN, Directeur général Forestry Club de France

Bonjour à tous, merci, Lionel, de cette introduction. Éric BOITTIN, expert forestier. Avec Cyril, on va vous présenter l'aspect sylvicole du projet ; comme le dit Lionel, le projet dans le projet. Cette présentation va se dérouler sur trois phases. La première, c'est la présentation de notre société Forestry Club de France. Ensuite, on va reparler du diagnostic sylvicole du site ; ça va faire un petit peu le pendant de ce que vous avez entendu sur la partie environnementale, mais nous nous sommes vraiment axés sur la partie forêt, production de bois, arbres. Ensuite, on ira sur l'aspect compensation et les états de réflexion dans lesquels on est aujourd'hui sur les pistes d'élaboration qu'on a pour faire cette compensation de 2 000 hectares annoncée par le maître d'ouvrage.

Les principaux objectifs de ce projet sur le volet sylvicole sont au nombre de deux. Le premier, c'est préciser l'impact du projet sur la sylviculture, à la fois les aspects de défrichement et de boisement compensateur. C'était la demande initiale avec l'identification des mesures de réduction et de compensation, d'accompagnement adapté permettant de concevoir un projet exemplaire. Effectivement, c'est l'ambition du projet Horizeo qui nous a été donnée dans cette mission. Le côté exemplaire doit s'imposer sur la totalité de la surface des boisements à compenser. Pour mener à bien ce projet, on a une méthodologie qui se base sur les analyses documentaires et les analyses de terrain, comme dans les études environnementales, pour appréhender la totalité de la propriété dans son ensemble ; effectivement, sur la totalité de l'étude et pas uniquement sur les 1 000 hectares défrichés, mais bien sur quasiment les 2 000 hectares du bloc sylvicole impacté. Ensuite, organiser une discussion avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois régionale pour identifier les bonnes pratiques à mettre en œuvre dans le cadre de cette compensation notamment. Vous le verrez par ailleurs, les organismes de la filière sont assez diversifiés et la Nouvelle-Aquitaine est une région dans laquelle la filière forestière est très importante en termes d'emplois et l'industrie est un point important.

Ensuite, l'objectif pour nous est de participer à l'ensemble des ateliers et des réunions publiques d'échanges avec vous, comme aujourd'hui, parce que l'on considère que c'est le meilleur moyen d'appréhender l'ensemble des attentes et d'intégrer la globalité des débats dans les processus de décisions que l'on aura sur les choix de méthodologie de compensation. La forêt est, avant tout, un espace multifonctionnel où l'on doit produire du bois, on doit accueillir de la biodiversité – vous l'avez vu juste avant – et on doit également participer à toute l'attente sociétale autour du paysage et ainsi de suite. Cet espace multifonctionnel passe par la prise en compte de ce débat public que l'on trouve très intéressant et c'est aussi inédit pour nous.

Forestry Club de France est un cabinet d'experts forestiers structuré à l'échelle nationale autour de huit cabinets existants qui se sont rapprochés et qui ont fusionné pour créer une entreprise qui rayonne sur l'ensemble des secteurs forestiers de production français. On a aussi une implantation qui nous permet de rayonner à l'échelle internationale sur des projets en Amérique-du-Nord et en Amérique Centrale. Globalement, aujourd'hui, on est bien structurés pour assurer la gestion de patrimoine forestier privé à l'échelle nationale en partant de 1 hectare pour aller jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'hectares notamment sur des portefeuilles institutionnels. Ça nous donne une bonne diversité et une bonne connaissance des espaces forestiers et des échelles de production à l'échelle du territoire, et plus particulièrement en Nouvelle-Aquitaine où l'on a des forêts sous gestion ; ce n'est pas exactement la casquette de bureau d'étude, mais c'est plutôt la casquette de gestionnaire forestier où l'on appuie et on aide les propriétaires à gérer leurs biens à la fois sur la commercialisation des produits, sur la mise en œuvre des documents de gestion durable, la rédaction de ces documents et toute la phase travaux. Ce cabinet d'un peu plus de 50 personnes aujourd'hui, d'experts forestiers, c'est avant tout aussi un conseil de l'ordre et on est régi par le Conseil national de l'expertise forestière, agricole et foncière, ce qui nous impose une indépendance dans notre travail. Donc, on se doit d'être indépendants des conseils que l'on prodigue à nos clients sur les forêts dont on a la charge. Cette indépendance s'exprime au sein d'Experts forestiers de France qui est une association nationale regroupant les experts forestiers ; globalement, il y en a 150 en France. C'est une entreprise qui a le label centenaire puisque vous n'êtes pas sans savoir que la forêt s'imprime dans la durée. Donc, le cabinet d'experts forestiers initial à l'origine du projet de Forestry, c'est un cabinet qui a plus de 100 ans d'existence sur le plateau de Millevaches dans la région Nouvelle-Aquitaine. Cyril et moi-même sommes associés dans ce cabinet qui compte dix experts forestiers en globalité.

Nous avons également développé un conseil scientifique et nous travaillons avec la recherche à la fois sur l'aspect forestier et sur l'aspect environnemental parce que, aujourd'hui, notre activité de gestionnaire forestier est largement impactée par les changements climatiques et aussi par les

attentes sociétales qui sont en pleine évolution. De par notre empreinte de gestion qui couvre plus de 100 000 hectares à l'échelle nationale, on a décidé de s'associer avec le monde de la recherche et le monde de l'environnement pour orienter toute cette gestion que l'on applique sur les propriétés de nos clients. Dans ce conseil scientifique, on a fait appel à des gens de l'INRAE, d'AgroParisTech et de France Nature Environnement qui nous épaulent au quotidien pour développer des méthodologies de prise en compte des valeurs de biodiversité et de tout ce qui concerne la valeur environnementale de nos forêts parce que l'on considère que l'alliance de la multifonctionnalité entre les fonctions de l'environnement et les fonctions de production et les attentes sociétales est un gage de gestion durable et de maintien et de garantie de la production de bois sur les propriétés dont nous nous occupons.

Maintenant, je vais passer la parole à Cyril qui va vous présenter le diagnostic sylvicole de la zone d'étude.

M. Cyril MONNEYRON, Directeur général Forestry Club de France

Bonjour. Le diagnostic sylvicole de la zone d'étude, c'est l'état initial de la forêt. C'est-à-dire dans quel état cette forêt a été trouvée au moment de notre début d'étude. Pour ça, on a fait, comme Éric vient de le dire, une étude bibliographique. C'est-à-dire qu'on a analysé les plans de gestion passés et on a analysé le terrain. On a été sur le terrain, on a pris les pratiquement 2 000 hectares de forêt, on a regardé à quel stade étaient les peuplements, comment était gérée cette forêt et on a également appréhendé la partie commercialisation de ces bois, vers quelle filière ces bois sont dépêchés. Sur l'analyse bibliographique sur cette forêt, on a analysé les plans de gestion, mais il faut savoir que cette forêt a été énormément chamboulée par les deux dernières tempêtes. Au total, entre la tempête de 1999 et la tempête de 2009, près de 1 500 hectares ont été détruits sur les 1 955 hectares de forêt ; vous voyez, c'est plus des $\frac{3}{4}$. Ça a remis en cause cette gestion. Aujourd'hui, on a quand même analysé ce qu'il était. Il y a un bien un plan simple de gestion qui est un document de gestion durable agréé notamment par le CRPF et qui est conforme au SRGS. Le SRGS, ce sont les schémas régionaux de gestion sylvicole. C'est le schéma qui est là pour nous guider, en tant que gestionnaires forestiers, dans nos choix et pour savoir si ces choix sont validés par les instances régionales ou pas. Là, ce document de gestion est tout à fait validé par les instances régionales et répond tout à fait aux attentes régionales. Ce qu'on a constaté également, c'est que cette propriété était très bien desservie ; c'est un atout pour les propriétés quand on fait de la mobilisation de bois, c'est également sortir ces bois et, du coup, cette forêt est très bien desservie. L'ensemble des parcelles est bordé d'une piste forestière.

Cette propriété, après passage sur le terrain, on s'est rendu compte qu'elle était composée, à un tout petit peu plus de 99 % de la surface, de pins maritimes. Ce pin maritime a été très impacté par les tempêtes de 1999 et de 2009. Depuis 2018, date de mise en place du nouveau plan de gestion, cette forêt subit une rotation de coupe de 28 ans. Tous les 28 ans, les parcelles passent en coupe rase, mais, c'est ce qu'on a pu voir tout à l'heure, cela crée un maillage dans la forêt. Le but du document de gestion est aussi d'étaler. Quand le document de gestion est agréé, si le propriétaire disait « je décide de tout mettre à plat », à aucun moment le document de gestion ne serait agréé. Il faut avoir une logique. L'origine du document de gestion est aussi d'étaler les arrivées de bois sur la filière forestière. C'est-à-dire qu'une année on ne se retrouve pas avec des milliers d'hectares de coupés – à part catastrophe naturelle bien sûr – et, l'année d'après, on ne coupe plus rien parce qu'on a trop ponctionné la forêt. Le but de ce document est d'étaler dans le temps les coupes sur l'ensemble du massif. On a regardé la forêt, mais il faut savoir que le document de gestion, quand il est agréé, est agréé pour une réflexion de massif. Là, vous avez ce qu'on a pu constater sur la propriété avec les surfaces PSG en 2018 par tranche d'âge sur la totalité de la propriété et les surfaces prévues en 2023 par tranche d'âge sur la totalité de la propriété. Vous voyez, il y a une évolution. Pourquoi autant de coupes rases ou de 0 à 4 ans ? Tout simplement parce qu'on est encore dans les phases de restructuration après la tempête de 2009. Je vous rappelle que cette forêt a été très impactée par la tempête.

Enfin, cette filière s'inscrit dans une filière régionale qui est très bien structurée avec des flux de matière bois importants au sein de la région et entre régions. Il faut savoir que les pins maritimes peuvent partir également hors région pour être transformés, comme d'autres bois peuvent arriver d'autres régions pour être transformés par les unités de transformation de la région Nouvelle-Aquitaine. Les bassins d'approvisionnement et de transformation sont très étendus. Sur la

première carte, vous voyez les unités de transformation ; c'est-à-dire la localisation et la sectorisation des 40 plus grands établissements employeurs de la région dans le domaine forestier. Vous voyez que le massif des Landes de Gascogne et même au-delà, si vous remontez sur le Limousin, le maillage industriel est très présent sur ce secteur. De l'autre côté, vous voyez les ventes de pins maritimes en France avec l'impact prix. On se rend compte que plus c'est vert meilleur est le prix. On voit que le pin maritime est une filière très bien adaptée à cette essence.

Je repasse la parole pour la compensation.

M. Éric BOITTIN, Directeur général Forestry Club de France

Merci, Cyril. La feuille de route sur la partie compensation donnée par le maître d'ouvrage, c'est un boisement physique d'au moins 2 000 hectares de peuplements forestiers ; cibler les parcelles pour lesquelles les financements de compensation ont une réelle plus-value, il faut qu'il y ait une additionnalité de production sylvicole sur les parcelles qui seront fléchées par les financements et c'est aussi une demande de l'État ; collaborer avec l'ensemble des membres de la filière forestière pour garantir l'éligibilité des parcelles retenues et des techniques mises en œuvre.

Dans l'état actuel des réflexions, cette compensation se base sur trois principes généraux. Le premier principe, c'est avant tout une compensation qui doit être sylvicole. Je reviens un peu sur le cadrage ; nous nous occupons de la partie sylvicole, nous ne sommes pas là pour parler des compensations environnementales qui ont été évoquées dans l'atelier d'avant. Pour cette compensation sylvicole, l'objectif est de garantir aux industries du bois que les 1 000 hectares qui sont coupés sur la propriété sur une durée de minimum 30 ans, pour l'installation des panneaux... Il va y avoir une perte de production et cette perte doit être compensée par des boisements créés à côté pour permettre une adéquation avec les besoins actuels de la filière qui, comme vous le savez, sont très importants. Ensuite, il faut garantir la qualité et la pérennité des boisements qui ont un caractère additionnel dans le contexte incertain des changements climatiques. Il faut donc que ces boisements s'inscrivent dans la durée. Troisième point, garantir une diversité des peuplements implantés qui sont en accord avec les potentialités des milieux qui seront supports de cette compensation. Ce sont les trois principes généraux qui guident notre travail.

Aujourd'hui, cela conduit sur trois axes d'étude de mise en œuvre de cette compensation, d'un point de vue plutôt concret sur le terrain. Premier axe, constitution de peuplements de pins sur des terrains qui sont aujourd'hui non-productifs en termes de pins maritimes – ça peut être des friches, des parcelles forestières sinistrées – sur un modèle de bocage forestier. Ce modèle de bocage forestier, je vous le décrirai un peu plus précisément avec un focus, un peu comme l'ont fait mes collègues du bureau d'étude environnement, sur cette thématique. Globalement, le bocage forestier, l'objectif est d'inclure de la diversité dans cette monospécificité de pins parce qu'on a bien vu que ce qui crée la richesse, notamment en forêt, sur la biodiversité, c'est la mosaïque des milieux. Il faut donc que l'on crée cette mosaïque des milieux sur les parties compensées. Deuxième thématique de travail, celui sur les peuplements des péricentres feuillus, notamment en bordure du massif. Le premier point est plutôt centré sur le cœur de massifs pins maritimes landais, départements Lot-et-Garonne, Landes et Gironde. Ce deuxième point peut aussi s'adresser surtout à la périphérie du massif parce que, comme l'a dit Cyril, dans la mesure où la zone d'approvisionnement du pin maritime est très importante en surface, il faut que l'on puisse compenser sur le même secteur d'activité, donc un secteur un peu plus grand. On peut aller travailler sur les départements limitrophes avec une thématique sur les peuplements feuillus qui sont impactés par le changement climatique et qui sont déperissants et pour lesquels le pin maritime est une espèce, d'après les spécialistes et les contacts que l'on a avec les services de l'État qui sont spécialistes sur la santé des forêts, qui revêt un avantage important vis-à-vis des modifications climatiques à court terme. L'idée est d'intégrer du pin maritime sur ces peuplements en déperissement. Par contre, il ne faut pas faire de la monoculture de pin maritime sur ces peuplements, mais garder un mélange sur les peuplements feuillus, notamment les feuillus natifs dans les parcelles travaillées. Le troisième axe est un axe un peu différent ; ce n'est pas vraiment de la compensation au sens hectare pour hectare. C'est plutôt d'aller appuyer les forestiers sur des travaux spécifiques pour améliorer la production et la biodiversité d'espaces forestiers existants. Ça peut se traduire sur trois points aujourd'hui à l'étude ; des plantations en point d'appui, vous avez des peuplements forestiers existants qui sont assez peu productifs et on peut aller intégrer des essences feuillues ou résineuses en point d'appui pour améliorer la production sylvicole de bois ; des travaux d'irrégularisation, l'irrégularisation des peuplements a pour objectif d'avoir une diversité des classes

d'âges et des dimensions d'arbres sur une même parcelle pour garantir une multifonctionnalité non pas à l'échelle de parcelles de 10 ou 20 hectares, mais plutôt à l'échelle d'îlots beaucoup plus petits ; valorisation de la régénération naturelle également pour accompagner notamment ces phénomènes d'irrégularisation.

Là, je vous fais un petit focus sur la thématique du bocage forestier qui est développé par l'INRAE de Bordeaux. L'objectif est d'intégrer de la biodiversité dans les peuplements de pins. Je vous ai pris une parcelle à trois étapes de réflexion pour vous expliquer comment cela fonctionne. Première étape, on identifie une parcelle. Sur cette parcelle, on va avoir un peu le même réflexe que les compensations environnementales, on va estimer les enjeux potentiels de biodiversité ou de paysage qui sont un peu plus importants – donc, là, je vous ai repéré les pistes forestières qui sont des points de pénétration paysagère sur les milieux – et également des enjeux environnementaux de cours d'eau, de protection de répulsive. On identifie ces zonages, on crée une zone tampon de 15 mètres de large de part et d'autre ou sur le bord des pistes ou sur le bord des cours d'eau et on va orienter la stratégie de compensation en fonction de ces enjeux. Là, sur la parcelle qui fait un total de 29,60 hectares, si on boise en feuillus les zones qui sont en vert sur le schéma et qu'on boise en pins les zones plutôt en rose, on a 16 % de la surface qui ont une biodiversité plus importante en feuillus sur la partie qui apporte de la diversité et la mosaïque de paysages et de milieux. La partie pins représente 84 % de la surface avec une fonction de production sylvicole pour compenser la perte sylvicole du projet. L'objectif est que la gestion impliquée sur les milieux feuillus en vert ne soit pas la même sur le même pas de temps que la gestion sylvicole sur les peuplements de pins, et donc on a un allongement des durées de cycles sur ces zones-là et ça va augmenter la mosaïque de milieux que l'on aura sur du long terme, sur la durée de gestion des peuplements.

Ensuite, ce sur quoi on travaille plus globalement, c'est sur une définition des techniques à mettre en place sur le terrain qui passe par une co-construction avec l'ensemble des parties prenantes de la filière forestière. Les parties prenantes, ce sont les organismes de recherche, les services de l'État qui sont là aussi pour valider les parcelles qui seront proposées par le maître d'ouvrage pour la compensation, les gestionnaires forestiers publics et privés – on est en contact avec les services du CRPF, avec les experts forestiers, avec des coopératives forestières, mais aussi avec l'ONF – les représentants des propriétaires forestiers qui ont forcément un intérêt nous sommes intéressés à ce qu'ils travaillent avec nous et collaborent pour nous appuyer sur la définition technique des méthodologies de compensation, et puis les représentants des associations environnementales pour nous appuyer sur ce que l'on va proposer en termes de gestion des espaces compensés.

Le dernier point qui n'est pas le plus facile, c'est l'identification des parcelles éligibles parce que, compte tenu de la surface demandée et l'objectif du maître d'ouvrage, il va y avoir un besoin de totale adhésion de la filière à ces scénarios pour trouver la totalité des surfaces nécessaires. Donc, là, on va travailler sur les différentes initiatives qui sont déjà engagées dans la région, comme la bourse des boisements compensateurs, et mobiliser l'ensemble des services et réseaux existants pour identifier ces parcelles. Il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre attention et surtout à vous inciter, si vous avez des propositions sur l'aspect sylvicole, à utiliser la plateforme CNDP pour nous solliciter là-dessus, car nous sommes tout ouïe.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci messieurs. J'ouvre la discussion. Qui veut intervenir ? M. BARBEDIENNE, on va changer un petit peu et vous allez vous mettre ici pour vous permettre de parler sans tourner le dos à une partie de l'assistance.

M. Philippe BARBEDIENNE, Sepanso Gironde

Je vous remercie. Je n'ai pas pris de notes, mais il y a deux niveaux de questions. Première question candide sur la présentation qui a été faite sur le plan de gestion, j'ai vu qu'il y a un focus sur l'état du boisement en 2018 et un autre en 2023. Je m'apercevais qu'en 2018 il y avait quand même, dans les classes d'âges de 30 à 50 ans, pas mal de surface qui a disparu en 2023. Quelle est l'origine de ce rajeunissement des peuplements ? Est-ce qu'il y avait une petite arrière-pensée d'une future conversion en photovoltaïque ? C'est ma première question.

Ma deuxième question est plutôt sur les boisements compensateurs. Au final, sur les 2 000 hectares, combien pensez-vous reboiser de surface sur des zones qui n'ont pas un statut de parcelle forestière ? C'est-à-dire que l'on va perdre 1 000 hectares de surface forestière ; combien va-t-on

compenser réellement, replanter de forêts dans des surfaces qui ne sont pas actuellement forestières ? Quand on fait des compensations sur des surfaces qui ont déjà un statut forestier, on peut améliorer la productivité. J'ai vu que vous aviez des propositions intéressantes en matière de diversification pour conserver la biodiversité et c'est une bonne chose. Mais, spécifiquement, pour la perte des 1 000 hectares de forêt au sens strict, combien y a-t-il d'hectares non forestiers qui vont être transformés en forêt ? Étant entendu que, si les friches en question sont déjà en cours de reboisement naturel par accru naturel, ce sont déjà presque des parcelles forestières. Si ce sont des parcelles qui feraient l'objet d'une autorisation de défrichement, si jamais on voulait les rendre à l'agriculture, à ce moment-là on ne peut pas considérer que ce sont des parcelles qui ne sont pas forestières. Je vous remercie.

M. Cyril MONNEYRON, Directeur général Forestry Club de France

Je vais commencer par répondre à la première question. En effet, sur cet état initial, on constate que la forêt est composée de deux grandes classes d'âges : les moins de 19 ans et les 30 à 50 ans. En fait, c'était la gestion qui était faite avant par le propriétaire. C'est-à-dire qu'il suivait les schémas régionaux qui étaient beaucoup plus longs que ce qui a été proposé après la tempête de 2009. Après cette tempête, il y a eu un schéma un peu plus intensif avec des coupes rases tous les 28 ans. Donc, le propriétaire a souhaité faire passer l'ensemble de ses propriétés avec une rotation plus courte à 28 ans. C'est la question que j'ai posée au propriétaire parce que, connaissant cette forêt, quand je l'ai rencontré, je lui ai demandé si c'était pour anticiper le projet. En fait, non, pas du tout. Ce propriétaire n'a pas que cette propriété, il en a bien d'autres. Sur l'ensemble de ses propriétés, il a souhaité passer à une rotation plus courte. Avant, ils étaient plutôt de l'ordre de 40-45 ans. Là vous voyez un vieillissement également en 2018 parce que, depuis 2009, ils avaient fait moins de coupes dans les peuplements plus âgés pour avaler le maximum de bois qui avait été impacté par la tempête de 2009 et ils se sont énormément concentrés sur la partie de reboisement qui a été fait sur la propriété. En effet, sur les autres parcelles, il est également à 28 ans. Qu'est-ce qui fait que certains propriétaires dans le massif passent à une rotation de 28 ans ? C'est que plus on a une rotation courte plus on diminue le risque de catastrophe naturelle ; vous voyez, une tempête en 1999, une tempête en 2009. Du coup, certains propriétaires – ce n'est pas la majorité, beaucoup restent plutôt autour de 35-40 ans. C'est vrai que ce propriétaire, ayant été très impacté sur l'ensemble de ses propriétés par la tempête de 1999 et celle de 2009 sur plus de ¼ de la propriété, a décidé de rentrer dans un système beaucoup plus intensif.

Depuis des années également, au niveau du pin maritime, des sélections sont faites au niveau des plants de pin maritime et on a des gains de croissance qui sont assez conséquents, entre une ancienne génération de pins maritimes où on était plutôt à 5m³ par hectare par an et aujourd'hui où l'on frôle les 11m³ par hectare par an, juste en sélectionnant des individus. Il n'y a aucune amélioration génétique ; c'est de l'amélioration génétique, mais sans OGM, je le précise afin de tuer tout de suite le possible débat. Je vais laisser Éric répondre sur le deuxième volet.

M. Éric BOITTIN, Directeur général Forestry Club de France

Effectivement, la difficulté est de trouver les surfaces et la compensation. Quand on défriche un hectare, on se dit qu'il faut que l'on compense sur un hectare de forêt supplémentaire. L'État ne se pose pas forcément la convention sur ce niveau-là. L'objectif, c'est « je perds des surfaces de forêt productives et il faut que j'arrive à compenser non pas la perte de surface, mais la perte de volume ». La problématique que l'on a aujourd'hui sur notre pays, c'est qu'on a besoin de terres pour l'agriculture, donc les agriculteurs sont aussi en pression sur les terrains. À l'échelle nationale, il y a aussi des défrichements qui sont faits sur des regains de terrains forestiers pour l'agriculture. On a besoin de terrains pour le foncier et le développement de nos villes. Globalement, aujourd'hui, du foncier disponible, il n'y en aura pas suffisamment, si on mise tout là-dessus, en termes de nouveaux terrains forestiers parce que, derrière, on va se heurter à des problématiques d'utilisation agricole. Le sujet, c'est plutôt que l'État dit « je perds non pas un hectare, mais je perds x m³ de bois pour la filière tous les ans », on va dire entre 5 et 10m³ et il faut recréer ces 5 à 10 m³. Encore une fois, on se positionne bien sur une compensation sylvicole. C'est pour ça que l'on ne s'interdit pas de travailler sur des terrains forestiers aujourd'hui, mais moins productifs que ce qu'ils ne pourraient être avec un appui du projet et pour compenser les financements. Ça ne va pas être de la nouvelle forêt créée sur la totalité. Il y aura des terrains qui sont limite forestiers ou enfrichés sur lesquelles il y aura une première réflexion et la prise en compte de l'environnement est importante là-dessus parce que, sur

les friches notamment, la biodiversité est intéressante, ça fait une mosaïque de milieux. C'est aussi pour ça que, sur les terrains enfrichés, il n'y aura pas 100 % de conversion sur de la forêt de pin. Donc, on gardera, notamment sur les corridors, cet objectif de diversité, mais on ne pourra pas reboiser 2 000 hectares de terrain agricole, si c'est ça la question ; je pense que ce n'est pas possible.

M. Philippe BARBEDIENNE, Sepanso Gironde

Ça tord le cou à la légende de la méga compensation 2 pour 1, etc. On compense la production de bois en intensifiant la production, vous le savez mieux que moi. Le travers de l'intensification de la production, c'est le même cas que pour l'agriculture, plus on intensifie plus ça coûte cher à la biodiversité et, ça, c'est imparable. En plus, pour le bilan carbone, plus on raccourcit les rotations plus la période où la forêt capte moins de carbone est fréquente, et donc la captation de carbone par la surface est moindre que sur une forêt qu'on laisse vieillir jusqu'à un optimum.

M. Éric BOITTIN, Directeur général Forestry Club de France

Il ne s'agit pas d'intensifier sur des parcelles qui sont déjà productives, attention. Il s'agit de créer de la sylviculture sur des parcelles qui en produisent très peu pour la filière. Je corrige juste ça. Il faut que l'on garde cette diversité, donc il faut créer des peuplements forestiers qui intègrent une biodiversité plus forte que sur les peuplements que l'on aurait ; en tout cas, une mosaïque de milieux plus importante que sur un peuplement pur pin maritime. C'est ce que nous a demandé le maître d'ouvrage sur le côté exemplaire du dossier.

Mme Christine SEGUINEAU, Conseillère régionale

J'avais une petite question. Vous avez dit que vous avez fait des enquêtes sur le terrain. Du coup, est-ce que vous avez fait une cartographie avec les pins suivant leurs différents âges ? Après, il y a quelque chose qui me trouble un petit peu. Étant donné qu'on est sur un projet qui démarrerait, je crois, en 2026, est-ce que le plan de gestion prévu va avoir lieu en 2023 ? Ça serait quand même fortement intéressant puisqu'on voit qu'il y a à peu près 600 hectares de pins qui vont être plantés. Est-ce que c'est déjà prévu sur certaines parcelles ? On a aussi une grande disparition – 600 hectares à peu près – de pins qui ont entre 10 et 14 ans.

Après, l'autre question, ça paraît peut-être un peu naïf, mais, si on imagine qu'il y a le projet Horizeo, ces pins qui sont plantés et gardés, est-ce que l'activité sylvicole sur ces 1 000 hectares va continuer ?

M. Cyril MONNEYRON, Directeur général Forestry Club de France

En effet, il y a plusieurs questions en une. Pourquoi une disparition d'une grande quantité de classe d'âge de 10 à 14 ans ? Ce sont tous ces peuplements qui ont été reboisés après la tempête de 1999. Ces reboisements ont pris du temps. Il y a une efficacité sans comparer de l'État et de la région pour mettre en place les aides après la tempête de 2009, mais ça a été un peu plus long en 1999 parce que c'était la tempête du siècle, toute la France était touchée, donc il a fallu analyser tout ça. C'est donc normal que ça ait mis plus de temps. De tout ce qui avait été appris de 1999, les services de l'État savent apprendre et ont très bien appris et ont su être très réactifs et être aux côtés des propriétaires forestiers. C'est ce qui fait que, aujourd'hui, certes, sur une propriété comme ça, on voit un décalage de 10-15 ans des peuplements importants qui sont les reboisements issus de la tempête de 1999, alors qu'on ne le voit pratiquement pas sur la tempête de 2009. Dans les mois qui ont suivi, les services de l'État ont mis en place l'action et ont été très efficaces là-dessus. C'est pour ça que vous avez un delta important des 10-14 ans.

En effet, pour répondre à votre première partie de question, on a fait une cartographie. Pour sortir cet histogramme, on a analysé toutes les parcelles forestières et on a refait une cartographie de l'état actuel des propriétés. C'est-à-dire que l'on a dit « ça, c'est du 0-4 ans ; ça, c'est du 5-9 ans ; ça, c'est du 10-14 ans ». Donc, oui, on a fait une cartographie. C'est simple, la cartographie, ça fait des grands blocs. La tempête a fait des grands couloirs et elle a laissé, sur les pourtours de la propriété, quelques morceaux qui sont intacts et c'est ce que vous retrouvez dans les plus de 30 ans. Tout le reste avait été ravagé par la tempête.

Pourquoi on s'est arrêtés à 2023 ? Parce que c'est la fin du plan de gestion actuel.

Mme Christine SEGUINEAU, Conseillère régionale

Est-ce que ce plan de gestion va être mis en place en 2023 ? C'était ma question.

M. Cyril MONNEYRON, Directeur général Forestry Club de France

Le plan de gestion a été refait en 2018, donc le projet n'était pas forcément sur la table du propriétaire. Un propriétaire forestier se doit d'appliquer son plan simple de gestion. Comme le projet Horizeo n'est pas forcément validé aujourd'hui, le propriétaire qui fait une coupe applique son plan simple de gestion. Là, en fait, on déroule la gestion. Néanmoins, le projet, aujourd'hui, sur la propriété, il a un impact sur la réflexion du propriétaire. Et donc, ça, sur les 1 000 hectares qui vont rester à côté, ça peut répondre aussi à la question qui était posée tout à l'heure sur la gestion qui va être mise en place sur ces 1 000 hectares. Je pense que les discussions que l'on a aujourd'hui vont avoir un impact sur ce qui va être fait sur les 1 000 hectares. Je pense que, aujourd'hui, ce n'est pas défini totalement avec le propriétaire ; ça va donner lieu à une discussion complémentaire. Ça va forcément avoir un impact pour un propriétaire forestier ; ça va créer des effets de lisière. De toute façon, si le projet voit le jour, ça va avoir un impact sur les 1 000 hectares qui restent et le plan simple de gestion va être modifié et va faire de nouveau l'objet d'un avenant. J'aurais envie de dire que, tant que le projet n'est pas validé et fait, le propriétaire met en place sa gestion durable conformément au SRGS, comme l'a dit Cyril. Ce sont les schémas régionaux qui imposent ce sujet-là et c'est la gestion durable de la forêt. C'est une forêt qui est sur les rails de la gestion durable, donc, là-dessus, il fait des replantations, projet ou pas. Derrière, si le projet sort, de toute façon il y aura forcément, à mon avis, un avenant au plan simple de gestion existant et il y aura de nouveau un plan simple de gestion qui sera édité sur les 1 000 hectares qui restent. À mon avis, les stratégies de gestion seront sûrement impactées.

Mme Christine SEGUINEAU, Conseillère régionale

Je vous remercie. Par contre, il me semblerait assez important que ces cartographies, avec ce qui est prévu en 2023, soient superposées à l'étude que l'on a vue précédemment pour voir si, justement, on n'a pas une incompatibilité entre ce qui va arriver et ce que l'on essaierait éventuellement de préserver.

M. Cyril MONNEYRON, Directeur général Forestry Club de France

Juste pour préciser, tout à l'heure, comme on l'a vu sur l'étude, la définition des parcelles par le maître d'ouvrage n'est pas définie. Il ne sait pas que c'est cet endroit qui va devenir une parcelle photovoltaïque. Tout ça découle de l'étude environnementale. On a analysé la propriété sans savoir si cette parcelle allait être du photovoltaïque ou pas ; le maître d'ouvrage ne le sait pas, donc nous encore moins.

Mme Christine SEGUINEAU, Conseillère régionale

Ce qui est un peu troublant, c'est que... Je ne sais pas si c'est possible d'avoir la carte avec ces différents histogrammes reportés sur les parcelles. C'est vrai que le travail qui a été fait par GERE A et Biotope montre vraiment que l'on a des richesses de biodiversité. Si, malheureusement, ces richesses se trouvent dans les zones où l'on a des 5-9 ans ou des plus de 30 ans, c'est quand même assez ennuyeux. Si on a une richesse de biodiversité qui est là avec ces arbres qui sont là bien installés et qu'on les coupe, on sait très bien que cette biodiversité va disparaître. J'ai un peu du mal à comprendre parce que c'est très bien que l'on ait des études ; elles sont toutes de qualité, mais, à un moment, quand on doit prendre une décision et faire un avis, il faut que l'on puisse regarder et superposer les différentes études de biodiversité et plan de gestion de ce site.

M. Cyril MONNEYRON, Directeur général Forestry Club de France

Ce qui a été présenté tout à l'heure, ce qui a été très intéressant, c'est que ça a prouvé que, dans une forêt qui est gérée de manière intensive avec des coupes rases tous les 28 ans, il y a quand même une certaine biodiversité qui est due à un maillage. Aujourd'hui, une parcelle est en coupe rase, et demain, reboisée ; elle grandit et, après-demain, elle est de nouveau en coupe rase. Le temps que cette parcelle est en coupe rase, la parcelle d'à côté n'est peut-être pas en coupe rase, elle a peut-être 30 ans. Il y a un étalage des classes d'âges et c'est ce qui fait la biodiversité. Quand on a cet étalage, aujourd'hui, on peut dire que l'on a de la biodiversité sur la parcelle de 30-35 ans, mais, demain, dans dix ans, c'est la parcelle qui a 25-29 ans qui va devenir intéressante pour la biodiversité que l'on aura définie aujourd'hui sur les parcelles. C'est ce maillage et c'est cette rotation... C'est le principe du forestier ; c'est de faire des rotations. On va mettre en place un peuplement, on va le faire grandir, on va le couper et on remet en place un peuplement. Le forestier est quelqu'un qui a une

vision à très long terme. Ce sont ces rotations qui font que la biodiversité s'est installée sur cette propriété. Ce sont ces confrontations de sites, de parcelles... J'ai dix hectares-là qui vont être en coupe rase, mais à côté ils vont avoir 10 ans, mais dix hectares plus loin ils ont 30 ans. Demain, cette parcelle qui a 30 ans, elle aura 40 ans. Là, dans notre cas, elle sera déjà coupée, mais cette rotation fera la biodiversité. C'est pour ça que c'est compliqué de superposer les cartes à une étude, de superposer des cartes de biodiversité à un instant T et une forêt qui est en perpétuelle rotation.

M. Éric BOITTIN, Directeur général Forestry Club de France

Pour conclure, ce qu'il faut bien voir, c'est que la gestion forestière responsable de la biodiversité actuelle sur le site est toujours en œuvre et elle sera mise en œuvre jusqu'au démarrage du projet. L'impact sur la biodiversité, en fait, il n'y en aura pas sur la gestion puisque c'est cette gestion qui l'a créée et elle continue.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Bien. Madame, vous vouliez intervenir.

Mme Christine JEAN, Ligue de Protection des Oiseaux

Sur ce point, à mon avis, la question était pertinente dans la mesure où, quand il y aura des panneaux photovoltaïques à côté, on n'aura pas forcément le maillage que vous avez prévu. Ça veut dire que, dans la réflexion sur la superposition des enjeux et des cartes, il faut que, si l'on a de la forêt, on puisse continuer encore dans son exploitation et avoir ce maillage. Ce n'est pas une superposition à un temps T, mais il n'empêche que c'est une réflexion sur comment on organise le maillage. C'était ma réaction à ça.

J'avais une question qui ne s'adresse pas forcément à vous, mais c'est quand même une interrogation que j'ai. Quand on voit ce qui est prévu en 2023 – alors, je ne sais plus ce que l'on a dit pour le projet – ça veut dire que l'on va défricher des arbres qui ne sont pas du tout à maturité. Donc, j'ai une interrogation qui est une autre interrogation. Vous avez dit qu'il y a eu deux tempêtes ; il y a eu des indemnités à deux reprises du propriétaire pour faire du bois et, finalement, il touche de l'argent, mais il faut un autre projet derrière. Donc, j'ai une vraie interrogation sur l'obligation du propriétaire par rapport à ça. C'était une première chose.

L'autre chose ; tout à l'heure, vous avez montré des cartes... Juste celle qui est après celle-là, si on pouvait voir la diapositive. Je voulais être sûre de comprendre la figure de droite où on voit du vert en bas, « cartographie des volumes vendus et des prix de pins maritimes aux ventes des experts forestiers ». Ce que je n'arrive pas à voir, ce sont les volumes vendus des différents massifs, c'est bien ça ?

M. Cyril MONNEYRON, Directeur général Forestry Club de France

Oui, le rang est proportionnel. L'échelle c'est 10 000m³.

Mme Christine JEAN, Ligue de Protection des Oiseaux

Très bien. Et le prix, j'ai compris, c'est la couleur. Ça veut dire que ce que l'on voit en haut n'est pas du pin qui vient d'ici, c'est du pin qui est produit là-bas, on est bien d'accord.

J'avais une interrogation qui n'avait rien à voir avec cette cartographie. C'était que ce soit très clair que, sur les 2 000 hectares, il y en a 1 000 qui ne seraient pas défrichés sur le projet. Ça, c'est bien une mesure d'évitement ? Ce n'est pas une mesure de compensation ? On est bien d'accord là-dessus.

La deuxième chose, vous avez évoqué un peu le sujet tout à l'heure, ça veut dire qu'aujourd'hui l'aire de prospection des mesures compensatoires qui doivent être normalement situées au niveau de projet, c'est où ?

La dernière question rejoint un peu ce qui a été dit tout à l'heure, mais c'est la dernière. C'est vrai que quand on voit tout ce qui programme régional forêt-bois, etc., il y a un fort enjeu climat derrière qui n'apparaît pas du tout ici. Donc, là, effectivement, je m'interroge.

Et puis j'en avais encore une autre, excusez-moi. Vous avez parlé des mesures de compensation, mais vous n'avez pas du tout évoqué la question du suivi de ce qui serait mis en place et si vous avez des choses à dire à ce sujet, maintenant, déjà envisagé.

Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green

Je vais juste répondre à deux questions sur les éléments soulevés. Sur la partie indemnités, en effet, il y a des indemnités qui ont été reçues à la suite des tempêtes. Nous disposons aujourd'hui des cartographies des parcelles aidées et nous devons, dans le cadre de l'élaboration du projet, bien les prendre en compte. Pour tout aménagement de parc sur les parcelles aidées, il y a bien un souhait du propriétaire pour rembourser les indemnités reçues. Il y a un petit billet pour l'instant, c'est que règlementairement il ne peut rembourser qu'une partie des aides ; c'est une histoire de délai. Dans tous les cas, ça fera l'objet de discussions avec les services de l'État. Le fait que ces parcelles soient aidées nous obligera à une compensation supplémentaire.

Sur la partie 1 000 hectares évités, là, on parle de 2 000 hectares de forêt, on a 150 hectares de pistes forestières, on a quelques hectares de lagunes qui sont vraiment mineurs, mais on a aussi d'autres éléments. Ce qu'on explique, c'est qu'on va aménager 1 000 hectares pour le projet et le reste sera en effet évité et laissé à la sylviculture. Tout à l'heure, dans le cadre du bilan carbone, Denis LOUSTAU a fait une analyse détaillée où nous avons travaillé, parcelle par parcelle, ce qui pourrait, sur la base d'un plan fictif, et on vous présentera les différentes superficies. On est à quelque chose comme 1 000 hectares aménagés. On a des hectares qui sont artificialisés et que je pourrais vous donner plus tard. On a, je crois, de l'ordre de 700 hectares laissés en sylviculture.

M. Éric BOITTIN, Directeur général Forestry Club de France

Sur l'aire de compensation, l'objectif de l'aire de compensation est de réfléchir à l'échelle de la filière bois pas maritime. C'est pour ça que l'aire est beaucoup plus importante que le simple massif des Landes de Gascogne autour du projet. C'est pour ça que l'on raisonne à une échelle plus grande. Donc, c'est Landes, Gironde, Lot-et-Garonne, Dordogne et puis peut-être même des départements encoure autour, mais globalement c'est ça.

Ensuite, sur le côté fort enjeu climat, j'ai peut-être dû mal m'exprimer parce que je pensais en avoir parlé. C'est vraiment un axe important de la compensation, c'est de prévoir des peuplements qui soient pérennes dans le temps, ça veut dire qui intègrent au maximum les enjeux climatiques qui sont en pleine évolution. Aujourd'hui, les forestiers, on est confrontés à l'échelle nationale sur cette thématique et il faut que l'on soit humbles parce qu'il n'y a pas de solution miracle qui existe, on ne sait pas exactement ce qu'il va se passer. On sait que ça va changer, mais on ne sait pas dans quelle proportion, on ne sait pas exactement ce qui va nous tomber dessus. On a bien pris cela en compte à l'échelle globale et, sur ce projet, en compensation, on est obligés d'en tenir compte. Ce que l'on sait, c'est que, a priori, la diversité, la mosaïque des milieux, c'est quand même un rempart et c'est une gestion de ce risque-là.

Mme Christine JEAN, Ligue de Protection des Oiseaux

[Hors micro]

M. Éric BOITTIN, Directeur général Forestry Club de France

Alors, puits de carbone, c'est autre chose. Vous avez parlé d'enjeu climatique ; pour moi, l'enjeu climatique c'était le changement climatique et c'est pour ça que je répondais sur cette question-là. Désolé si j'ai mal compris la question. Je finis juste mon propos. La diversité, c'est une gestion de ce risque de changement climatique. On se rend compte que plus on a de diversité de mosaïques de milieux plus a priori on peut profiter d'une diversité génétique au sein des peuplements pour suivre ce changement et ne pas tout miser sur une seule essence – en bon père de famille ; on utilise souvent cette expression en forêt – ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, c'est un peu le même sujet. C'est-à-dire que l'on va essayer de diversifier les espèces de production pour garantir ce changement.

Sur la question sur le suivi qui est un point très important, le maître d'ouvrage, quand il doit compenser, il s'engage sur de la durée sur la réussite ; c'est un engagement de résultat, ce n'est pas un engagement de moyens. À terme, il faut que les parcelles soient productives de bois. Et donc, les services de l'État ont tout un processus de contrôle. Les gens qui vont être en charge des travaux de

compensation se doivent aussi de donner au maître d'ouvrage les gages de sécurité sur la durée pour la réalisation de ces projets et sur le succès des plantations. Je pense avoir répondu à toutes les questions.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

On parle beaucoup des services de l'État, de la DDTM. S'il y a un représentant des services de l'État, vous intervenez quand vous voulez, je pense que tout le monde sera heureux de vous entendre. Bien, Monsieur ?

M. Yvan BERTHET

Merci beaucoup pour cet éclairage qui complète le précédent. Je m'interroge un peu plus ; c'est toujours pareil, plus on creuse plus on s'interroge. Tout à l'heure, j'ai posé une question, et d'autres, sur l'étude environnementale : est-ce que ça dépendait beaucoup de l'état de plantation des parcelles ? Il me semble avoir entendu que non, finalement. C'est-à-dire qu'une zone qui était défrichée restait... Ça ne dépendait pas des âges des arbres. Là, il me semble que ce n'est pas tout à fait le même son de cloche parce que vous venez de dire « attention, les petits arbres d'aujourd'hui qui ont 10 ans, dans 20 ans, ils auront 30 ans ». Le projet est sur 30 ans a priori. Donc, maintenant, je suis un peu perdu et j'appuie les remarques précédentes de superposer les études d'avant avec les photos aériennes ; c'est-à-dire de se rendre compte si les zones sensibles, aujourd'hui, que l'on va garder de ces 1 000 hectares parce qu'elles sont sensibles avec la faune, la flore, etc., mais elles correspondent à l'état initial d'aujourd'hui. Donc, celles d'à côté qui a priori sont à défricher, dans 20 ans, elles se retrouveront en zone éventuellement très riche en biodiversité. C'était ma réaction.

Ma question, maintenant, sur les compensations. C'est très intéressant. Vous dites que, finalement, on doit trouver 2 000 hectares dans une zone plus loin et, en fait, on va être obligé de taper dans les zones pauvres, des friches, des choses comme ça, avec peu d'intérêt. Or, il se trouve que, puisqu'on parle de projet photovoltaïque, l'ambition de la région Nouvelle-Aquitaine est de trouver 4 000 hectares d'ici 2030 pour respecter les schémas de raccordement, souvent dans un peu les mêmes massifs, pour installer des panneaux photovoltaïques. Dans les ateliers, on entend dire, pour installer ces panneaux, « évidemment, on va les mettre sur des friches, des hangars, etc. ». Je comprends un peu le conflit, mais il va y avoir un conflit, si vous cherchez 2 000 hectares de zones très pauvres dans l'Aquitaine, pas trop loin, et tous les directeurs de projet – j'imagine qu'il y en a ici – ont cherché aussi des milliers d'hectares pour mettre des panneaux solaires. C'est la réflexion que je me fais en entendant votre présentation.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Alors, sur cette concurrence pour l'accès au foncier, est-ce que vous voulez réagir ?

M. Éric BOITTIN, Directeur général Forestry Club de France

Je vais répondre à la première partie de la question. Pour être bien clair, je ne crois pas avoir compris la même chose que vous de la biodiversité sur les classes d'âges. Ce qui a été dit tout à l'heure, c'est de dire que c'est la diversité des classes d'âges qui crée aussi une diversité de la biodiversité au sein des espaces. À chaque classe d'âge de forêt, vous avez des biodiversités qui sont inféodées à chaque classe d'âge. C'est la diversité des classes d'âges qui augmente la biodiversité des sites. C'est cette mosaïque de milieux qu'il faut travailler. Pour préciser le point, plus on a une mosaïque de milieux, plus on a une mosaïque de peuplements, meilleure est la biodiversité. C'est la règle générale. Il y a une corrélation entre les classes d'âges des peuplements et les biodiversités inféodées, mais c'est la diversité des milieux qui compte principalement.

M. Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

Je voulais juste rajouter que, quand on parlait de friches, il faut distinguer les friches naturelles sur lesquelles on pourrait envisager ces boisements compensateurs avec toutes les irrégularités qui ont été prévues et les friches industrielles ou les friches anthropisées sur lesquelles on projette de développer des projets, sur lesquelles tous les développeurs de projet recherchent tous les matins pour y développer des projets avec le moins possible de conflits d'usages.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Bien, Monsieur, et ensuite Mme JEAN.

M. Jacques QUINIO

Je reviens à la coordination nécessaire entre les études environnementales et les études de gestion forestière. Effectivement, il y a une diversité d'âges qui concourt à plus de biodiversité. Par contre, ce qu'on a vu dans l'étude environnementale, c'est que l'on avait des parcelles avec 30, 40, 50 ans et il me semble que c'étaient des parcelles riches qu'il fallait conserver. Effectivement, quand on regarde le plan de gestion à 2023, elles ont disparu. Donc, attention, on n'aura plus ces strates d'âges, si le plan de gestion tel qu'il est défini est poursuivi. C'est un conseil au maître d'ouvrage ; vous allez déposer un dossier de dérogation espèces protégées, vous devrez donc donner une photo à un instant T. Alors, est-ce que c'est la photo 2021 ? Si vous donnez une photo 2021 et qu'en 2022-2023 le plan de gestion se poursuit, la photo ne sera plus bonne, car les strates âgées disparaissent.

M. Cyril MONNEYRON, Directeur général Forestry Club de France

Par rapport aux strates âgées, on n'a pas parlé de strates âgées tout à l'heure ; on a parlé densité de peuplement. C'est-à-dire que, aujourd'hui, plus le peuplement vieillit, en effet, on va mettre à peu près 1 250 plants à l'hectare quand on va reboiser. Au fil de la sylviculture, on va diminuer cette densité. On va couper un arbre que l'on va envoyer vers l'industrie papetière principalement pour laisser pousser les autres. Ce qu'a dit le bureau dont j'ai perdu le nom, c'est que c'était la densité qui faisait. Cette densité, aujourd'hui, elle a dit sur les peuplements de 30 ans, on a des choses parce que la densité est plus faible. Là, on aura une densité plus faible à 28 ans. On intensifie un peu les éclaircies. À la fin, on aura à peu près la même densité qu'à 30 ans, sauf qu'on va l'atteindre beaucoup plus rapidement. Du coup, on va diminuer la densité d'arbres et c'est ce qui va faire qu'une faune et une flore vont s'adapter à cette densité, au-delà du fait de vieillissement. En effet, après, quand on va sur des îlots de très vieux vieillissement, on a une autre logique. Là, on reste dans une même logique entre 28, 30, 35, 40 ans comme c'était avant. Aujourd'hui, ce qui a été analysé, c'est le dépeuplement. Je répète bien, avec l'amélioration que l'on a dans les pins, on a des arbres beaucoup plus gros beaucoup plus vite. Ce que l'on a et qui a 40 ou 50 ans, c'est la première génération. Donc, ils vont faire 1m³ à 40 ans. Aujourd'hui, avec l'amélioration, on peut être à 0,8m³ à 28 ans. On aura à peu près le même volume sur un nombre d'arbres identique à 28 ans qu'aujourd'hui à 35-40 ans.

M. Jacques QUINIO

Il faudra démontrer si la biodiversité attendue avec des peuplements plus récents de 25-30 ans sera équivalente à des peuplements actuels qui ont entre 40 et 50 ans.

Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green

Ce n'est pas seulement l'âge de la parcelle. Ce sera aussi les modalités de gestion ; il y a énormément d'éléments qui sont à prendre en compte. Vous parliez des chiroptères, c'est vraiment sur les feuillus, sur des arbres isolés qui sont identifiés point par point par le bureau d'étude.

M. Jacques QUINIO

Est-ce qu'ils vont rester ? Quand le projet va être approuvé, est-ce que ces arbres seront encore là, ou est-ce qu'ils seront déjà coupés en suivant le plan de gestion ?

Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green

Dans le cadre du projet, ce sont plutôt des éléments que l'on aurait tendance à conserver. Après, aujourd'hui, le projet est un projet que nous souhaitons réaliser. C'est un projet que nous devons développer, que nous vous présenterons, qui sera soumis aux instructions des services de l'État. On n'est pas sur un projet autorisé. On ne peut pas interdire à l'exploitant d'exploiter sa parcelle.

M. Jacques QUINIO

Je reviens à une mise en garde ; faites attention, par rapport au dossier règlementaire que vous allez déposer et en particulier aux états initiaux environnementaux que vous allez présenter pour appuyer vos demandes au niveau écologie, si ça ne correspond pas à l'état actuel du moment du dépôt, vous allez avoir des ennuis. S'il n'y a pas de correspondance entre ce qui est décrit dans le dossier écologique sur la description de l'état et la façon dont vous allez éviter et réduire, si on dit que l'on va éviter telle parcelle parce qu'elle est intéressante, mais que le peuplement a disparu, il va y avoir quelques difficultés.

M. Cyril MONNEYRON, Directeur général Forestry Club de France

Sur les chiroptères, on parlait des feuillus, ce sont quelques feuillus isolés. Normalement, dans les schémas, aujourd'hui, quand on fait une coupe, même de pins – comme je l'ai dit, 99 % de la propriété est du pin maritime, le 1 % restant c'est quelques feuillus éparses – la logique veut... Et c'est ce qui est préconisé. Éric vous a dit qu'on était aussi gestionnaires et, en tant que gestionnaires, on va laisser les feuillus. Il y a 30 ans de ça, des générations avant nous étaient beaucoup plus systématiques ; quand on faisait une coupe à blanc, on mettait tout à blanc. Aujourd'hui, les générations ont changé et, normalement, les états d'esprit ont changé. Je suis d'accord, ce n'est pas partout, je ne peux pas dire que tout le monde est vertueux, mais c'est la logique aujourd'hui. Je ne vais pas vous dire que tout le monde le fait, mais c'est la logique aujourd'hui. Je vous donne la logique et c'est ce qui est prôné par le CRPF. À chaque fois, quand il y a un conseil du CRPF, ou lors des réunions publiques qu'organise le CRPF, on parle de coupe rase, mais c'est marqué qu'il faut garder les feuillus, c'est dit et redit. Je ne dis pas que tout le monde le fait. Tous les propriétaires n'ont pas la fibre ; la typologie du propriétaire est très vaste.

Mme Christine JEAN, Ligue de Protection des Oiseaux

Quand on pose des questions, on a des réponses qui amènent à d'autres questions. Vous aviez, tout à l'heure, bien cité les aires de compensation ; c'est vaste. C'est vaste peut-être parce qu'on a du mal à trouver des compensations. Là, c'est vrai que c'est plus aux services de l'État. On en est où, aujourd'hui, dans la capacité à compenser tous les projets de défrichement en région ? Je crois que c'est quand même ça aussi qui est un peu posé. 1 000 hectares, ce n'est pas rien. Il y a d'autres projets. Et puis, il y a d'autres projets, même de GPSO, etc., donc, à un moment, comment on arrive à compenser tout ça ? Évidemment, ce n'est pas forcément la réponse du maître d'ouvrage, mais c'est quand même un vrai sujet. Je sais bien que Thomas PESQUET revient de loin, mais on ne va peut-être pas aller compenser très loin non plus.

M. Olivier ROGER, DDTM Gironde

Bonjour à tous. Je suis responsable du service agriculture-forêt à la DDTM de la Gironde, donc chargé de la mise en œuvre de ces compensations sur le département de la Gironde uniquement. Auparavant, j'avais des fonctions au niveau régional et on avait contribué, à l'époque, à la mise en place de ce que l'on appelle une bourse aux boisements compensateurs parce qu'on avait anticipé ces difficultés avec le changement de la réglementation en 2014 qui a imposé la compensation. Avant 2014, il n'y avait pas de compensation au défrichement. C'est une nouvelle réglementation issue de la loi d'avenir de 2014. Notre souhait était de préserver le potentiel forestier parce que la loi laisse le choix au porteur de projet de compenser financièrement, sous forme d'indemnités de compensation, ou de compenser en nature en trouvant des terrains. Donc, on avait tout à fait cette problématique en tête en disant que, si on ne facilite pas la vie des porteurs de projet et si on ne leur propose pas des parcelles sur lesquelles ils puissent compenser, la solution de facilité pour eux serait de verser une indemnité et le versement de l'indemnité représenterait de l'argent perdu pour la forêt au sens large dans toutes ses fonctions. On a donc mis en place cette bourse aux boisements compensateurs avec les principaux partenaires. C'est quelque chose de sérieux qui est sous l'égide de l'État, donc ne sont proposés que des terrains qui correspondent au critère de faible valeur économique, donc qui sont validés par les services de l'État. Il ne s'agit pas de proposer, en compensation, de la forêt qui est productive ; on n'aurait aucun gain, vous l'avez souligné. Là, on cherche bien une compensation avec une plus-value en termes de production pour la forêt, donc on vise les peuplements en impasse de sylviculture.

Pour rebondir par rapport à l'expression, je n'aime pas trop, à titre personnel, la notion de friche parce que ce ne sont pas vraiment des friches. Ce sont des terrains de faible valeur économique, mais ça reste des terrains de nature forestière, mais qui, avec les effets du changement climatique – pour ceux qui connaissent, on a en tête les taillis déperissants en Dordogne qui ne sont plus en station – ne produisent plus et qui ne remplissent plus leur fonction. Pour redonner du potentiel à ces peuplements, il faut changer d'itinéraire sylvicole. C'est ce type de peuplements que l'on a en tête, ou des peuplements qui ont été appauvris pour des raisons x ou y, qui ont subi des dégâts sanitaires. On a tous ces cas de figure.

Pour répondre précisément à la question, cette bourse fonctionne à l'heure actuelle et on arrive à trouver des compensations pour tous les porteurs de projet qui le souhaitent ; on n'est pas saturés. En

revanche, je ne vais pas vous mentir, concernant ce projet-là, il faudra que les propositions, au niveau de la bourse des boisements compensateurs, soient démultipliées pour atteindre les surfaces demandées. C'est vrai que, là, on est dans un projet hors-norme par rapport aux projets habituels. À l'heure actuelle, je ne peux pas vous dire que l'on a les terrains en compensations disponibles, mais tout cela devra s'organiser si le projet voit le jour. Il faudra anticiper parce que, si les compensations doivent se mettre en œuvre à l'horizon 2025 ou 2026, il faudra trouver les surfaces correspondantes.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci pour ces précisions très utiles. Qui demande la parole ? M. BARBEDIENNE.

M. Philippe BARBEDIENNE, Sepanso Gironde

Merci. Je voudrais rajouter un mot. La forêt est un milieu extrêmement complexe. Comme on l'a vu tout à l'heure, ça a une fonction de production de bois, incontestablement, mais ça abrite aussi de la biodiversité, ce qui est un aspect important. Il y a un troisième volet : ça a un impact sur le climat. Là, ça me laisse un peu plus dubitatif parce qu'on va perdre 1 000 hectares de boisements à Saucats et, même si on compense 1 000 hectares en augmentant la productivité de forêt en Dordogne ou dans le Lot-et-Garonne, je ne suis pas sûr que ça tempère de la même façon le climat sur la ville de Saucats. C'est une première réflexion.

Ma deuxième réflexion, c'est que je suis très sensible aux propos des deux jeunes experts forestiers ; c'est bien d'apporter un peu de jeunesse. Mais, il serait bien qu'il y ait une pérennisation de leurs missions, à savoir, si le projet se fait, que ce soit eux qui soient appelés à assurer le suivi et la poursuite de la gestion forestière. Logiquement, il conviendrait que ce soit eux qui proposent les futurs plans de gestion pour avoir une cohérence et une harmonie de l'ensemble. C'était la réflexion qui me venait.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Si le projet se fait, bien sûr ; toujours au conditionnel dans tous nos débats. Je suppose que vous êtes d'accord avec la dernière remarque.

M. Éric BOITTIN, Directeur général Forestry Club de France

Oui, alors, en fait, ce qui est intéressant dans cette réflexion je trouve, c'est que, pour avoir participé à pas mal de débats publics, on voit qu'Horizeo concentre des débats qui sont au-dessus du projet. On a des sujets sur l'énergie, on a des sujets sur la décarbonation de l'économie, on a des sujets un peu globaux et le sujet de la sylviculture sur le massif landais est un sujet global qui dépasse le projet d'Horizeo. Aujourd'hui, je le disais en introduction, en tant que forestiers, le CRPF aussi, l'ONF, tout le monde, on est inclus dans une réflexion où notre méthode de sylviculture est à peaufiner, doit intégrer de nouveaux enjeux, le changement climatique, les attentes sociétales et ça ne se passe pas que sur le massif landais ; ça se passe à l'échelle nationale et c'est intéressant. On parle beaucoup des 1 000 hectares qui sont à côté, sur l'adaptation de la gestion en fonction du projet, ça peut vraiment être gage de réflexion. Là, vous sollicitez l'ensemble des forestiers ; ce n'est pas uniquement Forestry Club de France ou le propriétaire du terrain, c'est la totalité des sylviculteurs français. On doit améliorer nos pratiques et on doit évoluer. Au-delà de l'améliorer, ce n'est pas qu'on le fait forcément mal ; la preuve, il n'y aurait pas autant de biodiversité si les forestiers faisaient n'importe quoi partout. Ce que je veux dire par là, c'est qu'on doit toujours être dans un processus d'amélioration continue et d'intégration de plus d'enjeux parce que notre forêt va être soumise à de plus en plus d'enjeux. Merci pour la proposition et l'appel. Sachez que l'ensemble des forestiers, et pas uniquement nous, va répondre présent.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Les maîtres d'ouvrage ont bien noté. Une question, Monsieur, approchez-vous et on vous donne un micro.

M. Frédéric BRIGANT, SYSDAU

Bonjour. Je suis urbaniste. Ce qui m'a beaucoup marqué, c'est sur les 28 ans. Si le projet ne se fait pas, si j'ai bien compris, en 2023, on aura 1 200 hectares qui seront peuplés de 0 à 4 ans.

Intervenant non identifié

[incompris Hors micro]

M. Frédéric BRIGANT, SYSDAU

En 2023, il y aura 1 200 hectares qui auront 0 à 4 ans, si le projet ne se fait pas. Même s'il se fait ?
[plusieurs personnes parlent Hors micro]

M. Bruno HERNANDEZ, Engie

Je vais juste rappeler le calendrier du projet. Aujourd'hui, ce ne sont pas des autorisations avant la fin de l'année 2023, dans tous les cas. Donc, de toute façon, c'est ce qui est prévu pour 2023, indépendamment du projet, si personne n'anticipe le projet, mais je pense qu'il n'y a pas lieu d'anticiper le projet tant qu'il n'est pas autorisé. Ensuite, quand vous regardez, les travaux sont à partir de 2024 et surtout sur 2025 et 2026. La partie défrichement, forcément, se situe plutôt au début, donc c'est à ce moment-là que vous commencez à savoir sur quelle parcelle vous allez défricher.

M. Frédéric BRIGANT, SYSDAU

OK, c'est beaucoup plus clair. Dernière question un peu plus générale, ces 28 ans, c'est la règle qui est inscrite dans le SRGS, c'est ça ? Donc, c'est une règle qui est appliquée ? Ce n'est pas une obligation ?

M. Cyril MONNEYRON, Directeur général Forestry Club de France

Tu peux dire un moment s'il te plait, Roland, sur le SRGS ?

M. Roland DE LARY, Directeur du centre régional de la propriété forestière

Ce n'est pas la règle qui est inscrite dans le SRGS, c'est une possibilité offerte par le SRGS. Les propriétaires forestiers qui en sont les rédacteurs, puisque ce sont mes administrateurs, veulent un SRGS suffisamment large pour être adapté à toutes les situations possibles de cette grande Nouvelle-Aquitaine. Vous imaginez qu'on a un seul SRGS pour aller de Hendaye à Guéret et de Loudun à Pau. 28 ans, c'est une possibilité du SRGS. Comme Cyril a insisté tout à l'heure, on ne dit pas que nous, les techniciens, serons toujours d'accord sur des rotations de 28 ans. Ce qui nous intéresse, c'est d'accompagner le propriétaire pour qu'il retrouve une hétérogénéité de peuplements. Lorsque vous avez une propriété qui a été entièrement détruite par une tempête et que vous avez donc, devant vous, un massif à plat, il ne faut pas repartir uniquement sur une forêt écuyenne. Il faut essayer de diversifier pour avoir cette mosaïque qui est favorable à cette biodiversité. Cette biodiversité a besoin de parcelles jeunes, de parcelles moins jeunes, de parcelles âgées, de bois morts, de lisières, de feuillus au milieu des pins, etc. Elle a besoin de tout cela. C'est très complexe. Je ne parle jamais de richesse, je parle de tout cet ensemble, de cette complexité de la biodiversité. Elle ne se mesure pas en nombre d'espèces, elle ne se mesure pas en nombre ou en variétés ; elle se mesure en un équilibre global sur une surface donnée.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci.

M. Cyril MONNEYRON, Directeur général Forestry Club de France

Juste pour préciser. C'est une possibilité réellement pour le propriétaire qui peut faire une coupe rase, qui peut mettre ses peuplements en coupe rase à partir de 28 ans jusqu'à l'âge limite. Je ne me rappelle plus, c'est 65 ans aujourd'hui ? Pour le pin maritime ? Il n'y a pas de maximum, voilà. C'est un choix. C'est vraiment le propriétaire qui fait un choix sylvicole. Tu as juste oublié de préciser une chose très importante : le SRGS est soumis à l'évaluation environnementale. Quand tu dis que ce sont les propriétaires, ce sont les propriétaires sous couvert d'une évaluation environnementale.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Bien. Oui, Monsieur.

M. Benoist AULANIER, Vice-président de la communauté de communes en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Rebonjour. Toujours Benoist AULANIER, vice-président de la communauté de communes de Montesquieu. J'ai bien compris que vous aviez travaillé sur un exercice de compensation forestière dont les unités d'œuvre sont des mètres cubes de pins maritimes avec une aire de compensation qui

peut s'étendre à 300km de Saucats, au bas mot. Lot-et-Garonne, Dordogne, ça peut aller loin. J'exprime le besoin de superposer cette carte des solutions de compensation que vous avez imaginées ou, en tout cas, que l'on devine, qui sont de l'ordre de 1 pour 1 – vous ne doublez pas, 1 hectare compensé par 1 hectare, 1m³ par 1m³, on est bien dans de la compensation forestière – mais qui n'ont rien à voir avec les autres besoins de compensation dont on a parlé précédemment qui étaient par rapport à l'impact biodiversité, par rapport à l'impact climat qui est éminemment local.

Je voudrais aussi faire mention d'une dimension que l'on a découverte hier soir à propos de l'ennuagement ; c'est-à-dire l'effet masse du massif forestier de la forêt des Landes qui joue un impact important par rapport à la régulation du climat. Si vous plantez 1 hectare de pins maritimes en Dordogne en laissant un trou de 1 000m² à Saucats, au cœur de la forêt des Landes, je pense que, en termes d'ennuagement, il y aura un impact certain. C'était ma première observation.

J'avais une question concernant des ratios que vous avez peut-être déjà observés sur les mesures compensatoires sur lesquelles vous êtes déjà engagés. Par rapport à l'impact climat, j'ai lu une statistique sur des engagements qui sont pris vis-à-vis de l'État ; en fait, il y a beaucoup de déperditions là où il y a eu des engagements pour 1 000. Statistiquement parlant, quelques années après, on s'aperçoit que les mesures compensatoires qui ont été mises en œuvre ne sont peut-être qu'à 500 ou 700. C'est-à-dire qu'il y a beaucoup de mesures compensatoires promises qui ne sont pas réellement mises en œuvre. La question que je voulais vous poser c'est : est-ce que vous avez des statistiques de cet ordre-là ?

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Alors, sur la deuxième question, ça s'adresse plutôt au représentant de l'État.

M. Olivier ROGER, DDTM Gironde

Je pense que, à ce stade du débat, il est peut-être intéressant de repreciser les règles de compensation parce qu'on n'en a pas vraiment parlé. On n'est pas sur des règles en volume. On est bien sur des règles en surface parce qu'on parle de forêt gérée de façon optimale qui est productive. On veut reconstituer un hectare de forêt qui est aussi productif qu'un hectare de forêt dans le massif des Landes de Gascogne. Donc, on parle vraiment en équivalence hectare. Après, la règle, on a réfléchi à tout ça ; il y a un cadre réglementaire qui a été approuvé par la préfète de région et qui dit que, pour les Landes de Gascogne, on compense à minima à 1 pour 2 ; un hectare défriché doit être compensé à minima par 2 hectares. Ensuite, ce coefficient de compensation augmente en fonction de l'intérêt de la forêt. Au-delà de l'intérêt purement de production, on a un intérêt patrimonial, écologique, on prend en compte aussi le fait que la forêt a reçu des aides de l'État. Donc, si la forêt a reçu des aides de l'État, on demande une compensation plus importante. C'est minimum 1 pour 2, voire au-delà, en fonction de l'intérêt de la forêt. C'est le premier point.

Sur le point relatif au contrôle, c'est de notre devoir parce que, en fait, la compensation est un engagement contractuel de la personne qui a obtenu l'autorisation de défrichement. Donc, on va vérifier, derrière, que cette compensation a réellement été réalisée. Il y a un contrôle qui est effectué par les services de la DDTM sur les surfaces mises en compensation. On souhaite s'assurer que la compensation a été réalisée dans sa totalité.

M. Benoist AULANIER, Vice-président de la communauté de communes en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Vous avez un coefficient de réussite ? Est-ce que c'est 100 % ?

M. Olivier ROGER, DDTM Gironde

L'exigence est de 100 %. Pour le résultat, pour l'instant, on n'a pas constaté d'anomalie majeure. Pour les quelques anomalies que l'on a pu constater, on a mis en demeure le propriétaire de compléter cette compensation. Voilà ce que je peux vous répondre. On est très vigilants. C'est tout l'intérêt d'avoir cet outil parce que la bourse dont on parlait tout à l'heure est aussi un outil de suivi. On répertorie à la parcelle cadastrale les surfaces compensées. Quand on a des demandes d'autorisation de compensation, on ne vérifie pas que ces demandes sont gagées sur un autre projet ; par exemple, attribuer deux fois la même surface à deux projets différents. Donc, on est vigilants sur ces points-là. C'est le gros de notre contrôle.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Donc, l'idée que la compensation est théorique, mais, dans la pratique, il y en a une partie qui échappe est une idée fausse.

M. Olivier ROGER, DDTM Gironde

On a un système de contrôle qui permet d'éviter ça. Après, dire que l'on va contrôler jusqu'à l'are près... On contrôle et on essaie de contrôler un maximum de dossiers. Ce sont les plans de contrôle que l'on fait tous les ans, mais comme pour tous les systèmes d'aides de l'État. Ce n'est jamais du contrôle à 100 %, c'est toujours un échantillonnage de contrôles.

M. Cyril MONNEYRON, Directeur général Forestry Club de France

Il faut bien préciser que c'est aussi l'évolution des technologies qui aide les services de l'État. Quand je disais, tout à l'heure, qu'en 1999 ça a été beaucoup plus dur à mettre en place, c'est que, déjà, en 1999, il a fallu que l'on fasse l'état des lieux de ce qui avait été réellement impacté par la tempête. En 2009, ça a été beaucoup plus rapide parce que les moyens technologiques avaient évolué. Aujourd'hui, quand vous surveillez les aides, ce n'est plus possible de superposer. Le gestionnaire qui fait le dossier fait de la cartographie et, si ça arrive sur la même cartographie que sur les plateformes, ça va tiquer en rouge. C'est pour ça que, chez eux, aujourd'hui, c'est beaucoup plus simple parce qu'il y a une évolution technologique. L'article dont vous parlez est peut-être plus ancien parce que, en effet, il y a eu des problématiques dans le passé, mais, aujourd'hui, je crois que c'est résorbé par la technologie également.

M. Olivier ROGER, DDTM Gironde

Par rapport à la remarque sur la pression de contrôle, je raisonnais en nombre de dossiers. Par contre, comme tout corps de contrôle, on a une analyse de risques. Pour un dossier de cette ampleur, il est clair qu'il ressortirait dans l'analyse de risques et il sera particulièrement contrôlé s'il se fait.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Oui, ça paraît évident.

M. Philippe BARBEDIENNE, Sepanso Gironde

Ça appelle une question supplémentaire, ne partez pas. Vous êtes DDTM de la Gironde, quand les mesures compensatoires se font sur le territoire de la Dordogne ou d'un département plus au nord, est-ce que c'est le service de la Gironde qui fait les vérifications ou est-ce que c'est délégué au service départemental local ?

M. Olivier ROGER, DDTM Gironde

C'est vrai que ce cas de figure se présente rarement, que l'on ait des compensations à cheval sur plusieurs départements. En général, c'est vrai que l'on peut compenser en Gironde des défrichements des Landes ; ça nous arrive régulièrement. Mais, que l'on ait des surfaces à cheval sur plusieurs départements, c'est beaucoup plus rare. Sinon, non, ce sont les services de contrôle de chaque département qui vont vérifier les parcelles, donc ça demande une coordination entre les différents services de contrôle.

Mathieu LE GRELLE, Directeur développement Horizeo, Engie Green

Je voudrais juste aussi apporter une précision sur les autorisations de défrichement. Elles sont valables 5 ans, alors qu'un permis de construire est valable 10 ans. Les projets solaires photovoltaïques, il faut souvent être lauréat aux appels d'offres de la CRE, donc ça prend aussi beaucoup de temps. Entre une autorisation initiale de défrichement délivrée par les services de l'État et une mise en service opérationnelle des travaux de reboisement dès lors que le projet a une viabilité économique, c'est-à-dire un tarif de rachat, il peut se passer beaucoup d'années. Dès lors qu'on a conventionné avec un propriétaire forestier, dès la première année, comme ça se faisait au début, même en phase de dépôt des demandes d'autorisation, le propriétaire forestier qui s'engage avec nous en convention tripartite, passé 3, 4 ou 5 ans, voire 8, 9 ou 10 ans – c'est la date de validité d'un permis – peut s'essouffler. Donc, il arrive souvent que les conventions tripartites – la coopérative forestière, le propriétaire et le développeur du projet – font des avenants et on change de propriétaire de parcelles éligibles, selon les critères d'éligibilité fixés par les services de l'État, et ça donne lieu à

des avenants aux conventions tripartites et les boisements sont mis en œuvre par la filière sylvicole sur les parcelles validées en termes d'éligibilité.

M. Roland DE LARY, Directeur du centre régional de la propriété forestière

Juste un mot pour aller dans le sens de mon collègue Olivier. Pour vous dire combien est sérieuse la compensation suivie par l'administration, il arrive même que l'on soit obligés de compenser la compensation. En effet, si, dans cette forêt, il y a de l'engoulevent d'Europe, de la fauvette pitchou, du pipit rousseline, il va donc falloir défricher des parcelles pour compenser leur habitat. Si nous défrichons des parcelles, il faudra compenser le défrichement, donc on compense des compensations aussi.

Mme Christine SEGUINEAU, Conseillère régionale

J'avais juste une toute petite question par rapport à la question que j'avais posée tout à l'heure. Dans la première partie, on nous a parlé d'une chênaie assez remarquable. Est-ce que vous l'avez identifiée ?

Après, pour le compte-rendu, est-ce qu'on pourrait avoir la carte avec les différentes parcelles avec les âges des pins ? Merci.

Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green

Pour la chênaie, c'était d'un point de vue diversité et ce n'est pas forcément une chênaie remarquable comme on pourrait l'imaginer dans notre imaginaire non-sylviculteur.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Ce n'est pas la forêt de Tronçais.

Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green

Voilà. Justement, on est dans une forêt essentiellement pins maritimes, et donc, avoir sur ce secteur un taillis de chênes, ça a un intérêt réel. La carte, nous l'avons et on pourra vous la localiser. De mémoire, elle est plutôt au nord-ouest du site.

M. François GILLARD, Membre de la Commission particulière du débat public

Ce sera disponible à la fin de la semaine.

Mme Christine JEAN, Ligue de Protection des Oiseaux

Je suis travaillée par votre zone de compensation qui est très grande. Effectivement, ça a été rappelé, la forêt de Nouvelle-Aquitaine est très diverse, que l'on aille d'un bout à l'autre de la Nouvelle-Aquitaine. Ce que les gens ici, parfois, ne mesurent pas, c'est qu'il y a davantage de feuillus en Nouvelle-Aquitaine que de résineux, notamment en Dordogne avec des forêts qui sont moins des forêts de production. Il y a des études qui disent, notamment sur la question du climat et de la contribution aux puits de carbone, peut-être que la forêt ici sera plus sur la production que l'on arrivera à faire de la substitution carbone et que ça peut avoir un intérêt pour le climat. La forêt de Dordogne – c'est AcclimaTerra qui disait un peu ça – c'est plus sur avoir des forêts écosystémiques plus intéressantes, etc., et sur lesquelles on est plus sur la séquestration du carbone dans le sol.

Je m'interroge parce que, d'après ce que vous avez dit, il me semble que, si l'on va dans ces coins-là, c'est pour arriver à intensifier – Monsieur a parlé de surface, et, vous, vous avez beaucoup parlé de volume en compensation ; j'ai l'impression que vous n'êtes pas forcément sur... Enfin, voilà. Ça veut dire que vous avez peut-être entendu qu'il parlait volume alors que vous attendiez des surfaces, mais ça sera vraiment, j'imagine, un sujet de discussion. Quand vous parliez de mettre plus de production intensifiée dans des forêts qui n'étaient pas très intensivement exploitées actuellement, ça veut dire que vous allez mettre du pin maritime dans les forêts de feuillus en Dordogne, etc. ; c'est ça que vous envisagiez ? Si c'est ça, ça rejoint la préoccupation de Monsieur parce qu'on peut imaginer que l'on soit obligé de faire des dessertes qui n'existent pas aujourd'hui, on va faire un certain nombre d'aménagements pour aller récolter le bois avec des incidences sur la biodiversité qu'il faudra compenser. Donc, c'est vrai que c'est quand même un jeu assez compliqué.

M. Cyril MONNEYRON, Directeur général Forestry Club de France

Sur la compensation, on est bien d'accord, on parle de volumes pour essayer de rattraper les volumes qui vont disparaître là et les reporter ailleurs, mais on parle bien de surface. Il n'y a aucun souci là-dessus, il n'y a pas de différence de langage entre nous et l'administration. Pour un hectare coupé, on est en train de regarder pour deux hectares de reboisement. Sur la partie Dordogne, ce ne sont pas des feuillus, des peuplements de chênes, que l'on va raser pour mettre du pin maritime, non. Ce sont des peuplements déperissants, principalement des châtaigniers, qui aujourd'hui, avec les changements climatiques, sont en train de dépérir et de disparaître. Il faut savoir que le châtaignier est une essence qui a été introduite sur tout le territoire par les Romains il y a très longtemps. Les Romains ont introduit le châtaignier pour des bases de nourriture parce que la châtaigne était leur farine de l'époque. Aujourd'hui, ces peuplements, avec les évolutions climatiques, sont en train de dépérir et ce ne sont pas des peuplements qui étaient sous-exploités. Historiquement, la Dordogne exploitait énormément ces taillis de châtaigniers pour faire du piquet et ils ont exploité très largement. Aujourd'hui, avec le réchauffement climatique, cette essence n'est plus en station et elle est en train de dépérir. Le but est de remettre potentiellement du pin maritime, mais accompagné par d'autres essences. Ne nous faites pas dire ce qu'on n'a pas dit, on ne va pas raser des forêts entières de feuillus pour mettre des résineux à la place. On va faire de l'enrichissement.

Mme Christine JEAN, Ligue de Protection des Oiseaux

Ce n'est pas du tout ça que j'ai dit non plus. Si on remonte aux Romains, je pense que l'on considère que l'espèce est indigène quand on remonte avant je ne sais plus quelle période. Là, je pense qu'elle est considérée comme étant indigène. En revanche, ça veut dire que les forêts où vous allez aller étaient quand même relativement exploitées actuellement. En termes de dessertes, d'ouvertures, etc., il y aura beaucoup de besoins, ou vous avez identifié des endroits où l'on peut s'appuyer sur ce qui est... ? Non, vous n'en êtes pas là.

M. Éric BOITTIN, Directeur général Forestry Club de France

Globalement, le point de convergence entre ce qu'a dit M. ROGER et ce que j'ai dit sur la production de mètres cubes, c'est le côté de faible valeur économique. On n'est pas là pour remplacer de la forêt par de la forêt, sinon il n'y a pas de compensation. Par contre, c'est le côté faible valeur économique qui se traduit sur un manque de mètres cubes de production pour la filière. Quand je dis que l'on compense du mètre cube, c'est que l'on va aller créer de la valeur économique de filière sur des forêts qui n'en ont pas ; c'est le point de convergence entre nos deux discussions.

Sur la partie création de réseau de dessertes, effectivement, c'est un peu prématuré pour vous dire exactement les parcelles ciblées. Cette forêt de Dordogne a quand même été exploitée fortement sur le piquet de châtaigniers. Les usages de la forêt ont changé parce que toute la forêt française est anthropisée. C'est-à-dire que c'est la main de l'Homme qui a façonné la totalité de nos surfaces forestières quasiment. Globalement, ce sont les usages du bois que l'on a qui ont été modifiés. C'est vrai que l'on a arrêté de récolter le taillis comme on le faisait auparavant sur certains usages. Vous mettez à ça votre remarque sur le changement climatique sur le fait que ces peuplements sont en première ligne de par la sensibilité des essences, et c'est vrai que le pin maritime a des compétences climat qui peuvent aider sur les deux sujets. Après, sur la création de pistes pour l'exploitation de forêt, ce sont des choses qui vont aussi dans le bon sens. Quand vous exploitez une forêt, vous générez du bois d'œuvre ; le bois d'œuvre, c'est du carbone stocké ; vous générez de l'emploi ; il y a tous les bienfaits de la multifonctionnalité parce que l'objectif, je pense, à l'échelle nationale, c'est justement d'éviter cette spécialisation des fonctions de la forêt. On est vraiment sur un objectif de multifonctionnalité, c'est l'engagement général. On doit avoir une fonction de production de bois, de biodiversité, et une fonction sociétale à l'échelle de nos forêts. On ne peut pas spécifier et spécialiser nos espaces forestiers ; on a un trop petit pays pour ça.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Il y a une question qui n'a pas eu de réponse, c'est celle de M. AULANIER sur l'ennuagement. Il ne faudrait pas que cela reste un sujet nébuleux.

Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green

L'ennuagement a été un thème qui a été soulevé hier par une personne du CRPF ou CNPF. De ce que j'en ai compris, ça n'a pas été soulevé comme un fait ou un impact constaté ou envisagé pour le parc. C'était une question à destination de Denis LOUSTAU qui, en l'état actuel, n'avait pas de

données à lui fournir. Elle a même indiqué qu'il y avait probablement une thèse actuellement en cours et donc qu'il fallait attendre la réponse. Mais, elle m'a bien donné le petit papier scientifique et c'est un sujet que nous allons creuser, bien entendu, au même titre que l'îlot de chaleur.

M. Benoist AULANIER, Vice-président de la communauté de communes en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

Entre hier soir et maintenant, j'ai eu le temps de lire. Le fait de créer des trouées de 1 000 hectares dans un massif forestier est un problème en termes d'impact climat. Encore une fois, entre hier soir et ce midi, vous auriez pu lire.

Mme Lisa CANTET, Chef de projets développement solaire, Engie Green

J'avais trois petits ateliers à préparer, une petite brouille, mais je le lirai, bien entendu. Merci.

M. Jacques ARCHIMBAUD, Président de la Commission particulière du débat public

J'ai une question qui va faire baisser le niveau. Finalement, quand allons-nous savoir combien d'hectares vous allez raser ? 1 000 hectares, etc., ce sont des chiffres chics et chocs, c'est ce dont on parle. C'est une question au maître d'ouvrage ; à l'arrivée, à quel stade on sait combien sont effectivement menacés ? [quelqu'un répond Hors micro] Non, parce qu'il y a des trous, d'après ce que j'ai compris. Il y a un certain nombre d'endroits où, de toute façon, ça sera des coupes rases à ce moment-là. D'accord, mais quand on va établir le bilan carbone... Non, mais bien sûr, j'ai bien compris que, réglementairement, il n'y a pas de problème là-dessus. Mais, quand même, que l'on ait un peu la vérité des chiffres là-dessus. En effet, ça a baissé le niveau, mais c'est une question que j'ai entendue.

M. Bruno HERNANDEZ, Engie

Non, c'est encore une question de planning, Monsieur le Président. Au moment où nous déposerons les demandes d'autorisation, il faudra que le projet soit complètement défini, donc grosso modo dans un an et quelques.

M. Philippe BARBEDIENNE, Sepanso Gironde

Je voudrais rajouter que le défrichement ce n'est pas uniquement couper du bois, c'est le changement de destination d'une parcelle. À partir du moment où vous vous installez sur des parcelles forestières, sur 1 000 hectares, il y a 1 000 hectares de défrichement. Après, l'impact sur ce qui sera coupé, on le saura par la suite.

M. Bruno HERNANDEZ, Engie

On est complètement d'accord.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Bien. Autre question, intervention ? Non ? Alors, il est dit que nos ateliers prévus pour deux heures, au bout d'une heure et demie... Ah, non, une question !

M. Florian PIVA

Bonsoir. Ce que j'aimerais évoquer, c'est plus l'aspect de la forêt. On parle de forêt, mais je ne le vois pas comme ça ; je vois ça comme une simple plantation monoculturelle type agriculture intensive. Donc, il faudrait choisir les bons mots ; c'est ce qui m'a choqué un peu jusqu'à présent.

Ensuite, la pratique culturale de la sylviculture – on ne va pas reprendre le mot forêt, car la foresterie serait plutôt sur quelque chose de durable – je dirais que ce n'est pas un mode de culture durable. Quand on fait une coupe rase et qu'on laboure les sols type champs de maïs, on libère tout le carbone qu'a pu stocker la forêt pendant son temps de pousse. Donc, le résultat est plus que nul, à mon avis, en termes de bilan carbone ; je le vois comme ça. En termes de biodiversité, c'est pareil. On ne peut pas dire que, parce qu'on fait une coupe rase sur 50 hectares et qu'on laisse 50 hectares de pins maritimes à côté, il y a une rotation de la biodiversité. Ce sont les diversités d'essences qui font ça, ce n'est pas forcément juste la rotation du cycle cultural d'une forêt, enfin d'une plantation. Je pense qu'il faut vraiment revoir la copie. Je ne suis pas expert forestier, mais j'ai l'impression qu'il y a un gros malaise sur le type de culture. On n'a pas modifié le schéma depuis qu'on a commencé à planter du pin maritime dans les Landes. On est toujours sur ce même schéma de combien je vais récolter de

bois ; c'est ça qui me choque. J'aimerais savoir comment on peut concilier une pratique culturale forestière qui soit durable avec des essences diversifiées. Peut-être, pourquoi pas incorporer des haies ? Quand on fait des projets de 1 000 hectares où l'on défriche complètement le bois, pourquoi ne pas faire des corridors écologiques avec des haies qui sont des gîtes et de la nourriture pour accueillir toutes ces espèces que l'on fait disparaître ? C'est quelque chose que j'ai du mal à comprendre. Pourquoi ça ne va pas plus loin ?

M. Cyril MONNEYRON, Directeur général Forestry Club de France

Pour la question carbone, je ne vais pas répondre là parce que l'atelier d'après va aborder cette problématique. Il y a des gens bien plus compétents que nous sur le carbone, donc je les laisserai répondre sur cette partie.

Sur la partie forêt, c'est ce que l'on propose, justement, dans une des compensations ; c'est de reprendre des parcelles et d'intégrer des lisières feuillues qui seront conservées. Le pin maritime sera coupé, mais la lisière feuillue sera conservée pendant plusieurs générations, plusieurs rotations. La sylviculture du pin maritime a énormément évolué. Si on reprend l'histoire, le pin maritime a été mis en place pour assécher les Landes de Gascogne. Une fois les dunes fixées, le pin maritime a été mis en place pour assécher les Landes de Gascogne. Une fois cette essence mise en place, on a utilisé un peu le bois et, miraculeusement, on s'est rendu compte que ce pin maritime avait une résine qui permettait d'avoir des propriétés chimiques intéressantes avec l'essence de térébenthine. La forêt, historiquement, jusque dans les années 70... C'est très récent, l'exploitation du bois dans les Landes de Gascogne. Qu'on ait une logique de production de bois dans les Landes de Gascogne, c'est très récent. Si on reprend l'histoire, il y a eu cette implantation de forêt et, quand ils ont été suffisamment gros, on s'est rendu compte que, finalement, avec l'expansion de l'industrie en France – c'est l'image d'Épinal des Landes – on saigne le pin maritime, on lui fait couler sa résine, on le saigne sans le mettre à mort plusieurs fois par an et on récupère cette résine pour en faire des dérivés chimiques de l'essence térébenthine plutôt naturelle. C'était la logique de tous les propriétaires forestiers jusque dans les années 70 ; récupérer cette résine pour l'économie de la GEM. Dans les années 70, il y a eu la crise de la GEM avec des pays qui étaient capables de produire beaucoup plus rapidement que nous et beaucoup moins cher que nous, mais il y a également eu l'avènement de l'ère pétrolière. Le pétrole a permis de remplacer cette essence naturelle qu'était l'essence de térébenthine. Du coup, les forestiers se sont retrouvés avec des arbres sans rien. Il faut comprendre également que le forestier cultive pour l'avenir. Si on se rappelle également l'histoire, en 1949, il y a eu un incendie qui est parti, malheureusement, de Saucats, si je ne me trompe pas, et qui est arrivé à Mimizan. Il faisait nuit en plein jour à Bordeaux, à ce moment. Le forestier a appris et a mis en place tout ce qui était défense des forêts contre l'incendie. D'où ce maillage de pistes que l'on voit sur cette propriété. Ce n'est pas pour la production de bois, c'est pour la sécurité des personnes qu'il a été mis en place, avant tout ; pour sécuriser et éviter les grands incendies comme celui de 1949. Cette production de bois n'est vraiment venue qu'après. C'est ce maillage qui a permis d'exploiter plus facilement, mais un hectare coupé est un hectare reboisé.

Après, sur le carbone, oui, il y a des pratiques de labour qui peuvent être contestées sur de la libération de carbone. Je ne suis pas capable de vous dire combien de mètres cubes de carbone on libère au moment du labour. Il faut savoir que, aujourd'hui, on abandonne de plus en plus les labours en plein pour passer sur du labour en bande. Ce labour en bande permet de ne pas travailler toute la surface et de ne pas relâcher toute la quantité de carbone qu'il peut y avoir dans le sol dans l'atmosphère. Il y a plein de facteurs dans cette sylviculture. Oui, on a des cycles un peu courts. C'est vrai qu'avant on avait tendance à aller beaucoup plus loin dans l'âge des pins ; on allait jusqu'à 80-90 ans, mais on se rendait compte que l'on avait des arbres qui étaient atteints par un champignon. Du coup, ce bois était impropre. Ce bois impropre arrivait et n'avait pas une bonne valorisation parce que ce bois était retransformé en chauffage, c'était déjà retransformé sur des bois énergie.

M. Florian PIVA

Il y avait du feuillu aussi, à l'époque, pour le valoriser. Il y avait d'autres filières. Il n'y avait pas que le résineux qui n'était pas forcément exploitable parce qu'il était trop vieux.

M. Cyril MONNEYRON, Directeur général Forestry Club de France

Le feuillu, il y en a toujours eu assez peu sur les Landes de Gascogne. Le pin maritime répond à une exigence de terrain, il n'est pas là par hasard, il est là de manière historique. Quand BRÉMONTIER a

mis en place tous les boisements des Landes pour assécher ce marais, c'était pour répondre à des problèmes de salubrité publique. Si on reprend l'histoire, si on réanalyse tout ce qui a été mis, BRÉMONTIER est arrivé avec une vision du Centre de la France : des grandes forêts de chênes, des grandes forêts de feuillus. Le feuillu a été essayé et ça n'a pas marché. Du coup, ils ont repris une essence locale, qui était présente localement, qui répondait bien aux exigences du terrain. Le forestier, on essaie que de répondre aussi aux exigences de terrain. C'est-à-dire qu'on a un terrain à contraintes dans les Landes. Aujourd'hui, à l'école, ils parlent d'habiter dans un milieu à contraintes. Si on revient quelques siècles en arrière, les Landes de Gascogne étaient un milieu à grandes contraintes. On a anthropisé ces milieux, certes, mais on a laissé des feuillus à des endroits. Je ne dis pas que, fut un temps, les générations ont essayé de conquérir, de mettre du pin maritime où il n'y avait pas de raison de le faire. Aujourd'hui, on fait marche arrière, il faut être très clair. Justement, la logique économique peut être intéressante là-dessus. Au bout d'un moment, investir dans un endroit qui est improductif, aujourd'hui, on fait marche arrière.

Dans les années 60-70, il fallait produire du bois, c'était national. Donc, on a mis beaucoup de résineux, c'est vrai. Aujourd'hui, on voit que, dans d'autres régions de France, on est en train de faire marche arrière parce que ce résineux n'est plus adapté aux conditions climatiques. Mais, ce pin maritime a toujours été là. Il a traversé les siècles. Aujourd'hui, on utilise un bois local. Il faut le reconnaître, c'est 50 000 emplois non délocalisables, une ressource importante pour une filière et on essaie de ne pas faire n'importe quoi, on essaie d'avoir une logique. Ce pin maritime est là, on le cultive, on essaie d'avoir un cycle. Je ne sais pas si j'arrive à répondre à toutes vos questions. Je comprends vos interrogations, mais...

M. Florian PIVA

Si, je comprends mieux, vous y répondez, mais c'est la méthode en fait. Pourquoi industrialiser à outrance comme ça ? C'est ça qui m'agace. Pourquoi ne pas laisser un peu plus de place à la biodiversité ? La sélection, je ne sais pas si c'est OGM ; sûrement qu'il y en a eu ou qu'il y en aura, peu importe. En termes de résilience, vous vous tirez un peu une balle dans le pied, pour moi. Vous verrez que, à terme, les attaques d'insectes, les incendies et la moindre tempête, tout sera couché. On en a déjà eu l'expérience en 1999, en 2010 et ça recommencera, c'est obligé. Ce n'est pas viable parce qu'il y a un problème de mixité d'espèces. Tant qu'on viendra, à outrance, toujours optimiser pour des gains économiques, à un moment donné, il va falloir faire marche arrière ; vous n'aurez pas le choix, de toute façon. C'est mon point de vue. Après, je n'ai pas posé forcément de questions de fond, désolé. J'interviens très peu en public d'habitude, mais, là, c'est vrai que ça me tenait un peu à cœur. Merci.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Tout le monde peut exprimer son point de vue et vous avez bien fait d'exprimer le vôtre. Oui, M. CLÉMENT ?

M. Bruno CLÉMENT, Maire de Saucats

Merci. Je voudrais revenir sur ce que vous avez dit tout à l'heure. Ce n'est pas pour vous contredire, mais il y a quand même une idée fautive sur laquelle il faut revenir, c'est que le pin maritime n'a pas été planté pour assécher parce que j'ai lu la délibération de 1858 du conseil municipal de Saucats ; la forêt était communale, mais, dans cette loi, il est demandé aux communes de construire tout un réseau de fossés d'assainissement pour permettre la plantation du pin maritime. C'est CHAMBRELAN qui a mené les études sur la commune de Cestas et qui s'est aperçu que, si les terrains n'étaient pas suffisamment drainés, le pin ne poussait pas. Quand c'est trop humide, quand c'est gorgé d'eau, ça ne pousse pas. À l'origine, sur le massif, avant qu'il y ait le massif forestier, il y avait à peu près 10 à 15 % de la superficie actuelle qui était plantée de pins maritimes de manière naturelle, mais c'était essentiellement disposé au pied du cordon dunaire, côté continent, pas côté océan, parce que, justement, avec le sable, c'était très perméable, l'eau s'infiltrait et le pin pouvait pousser. C'est juste pour rétablir que le pin maritime a été planté parce que, dès 1824, je ne sais plus qui a découvert que c'était pour la résine ; premier dérivé, la résine pour la colle avec la colophane. Ensuite, il y avait le dérivé secondaire, c'était pour l'industrie poteaux de mines-chemins de fer-traverses. Ça a été utilisé, mais il fallait d'abord assainir et c'est pour ça que le conseil municipal de la commune de Saucats, à l'époque, a décidé de tout vendre parce qu'il n'avait pas l'argent pour faire tout le réseau de fossés d'assainissement. Je m'excuse de vous contredire, mais voilà.

M. Cyril MONNEYRON, Directeur général Forestry Club de France

Non, mais j'ai été un peu rapide. En effet, c'était une double mesure. Il y avait le côté assainissement qui était important et le côté plantation parce qu'il fallait remettre les terrains en production...

M. Bruno CLÉMENT, Maire de Saucats

...en production parce que c'était un projet industriel puisque, à l'époque, le Second Empire était vraiment dans une époque industrielle à 100 %. C'est pour ça qu'il y a tout ce réseau de fossés qui quadrille tout le massif forestier sur un million d'hectares puisque le massif forestier fait à peu près un million d'hectares ; on peut se mettre d'accord sur cette superficie, voilà. Sinon, il n'y aurait pas ces fossés. Il a fallu faire ces fossés d'abord. Je voulais juste apporter cette précision. Après, pour le reste, je vous rejoins, c'est très bien que la profession se réinterroge sur ses pratiques culturelles parce qu'il fut un temps, effectivement, c'était très monoculture intensive. Je rejoins le jeune homme parce que j'ai connu la forêt, je suis né à côté en 1956, je ne suis plus tout jeune, donc je la connais très bien, je sais ce qu'il y a dedans, M. BARBEDIENNE. Je l'ai connue quand elle était résinée et, quand elle était résinée, c'était quand même autre chose avec cette odeur de térébenthine. Je crois que l'on est d'accord sur ce qui marque. [quelqu'un répond Hors micro] 4 ans, ce n'est pas énorme. Je voulais juste apporter cette précision sur le fait qu'il a fallu d'abord faire tout un réseau de fossés d'assainissement pour pouvoir planter les pins. D'ailleurs, à l'origine, ce n'était pas prévu sur un million d'hectares, c'était beaucoup plus restreint, mais ça a été développé ensuite. Voilà, c'était juste pour apporter cette précision sans vouloir vous contredire, bien évidemment, parce que, pour le reste, j'apprécie fortement l'étape 3 sur la stratégie et ça va tout à fait dans le sens de la nouvelle sylviculture que l'on peut appeler de nos vœux sur ce territoire.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur le Maire. Par rapport à ce que vous venez de dire, le Second Empire était aussi l'époque du plan Freycinet de construction des chemins de fer, d'où un besoin énorme en traverses de chemins de fer qui explique aussi, pour partie, la politique sylvicole de l'époque. Autre intervention ? Non, vous êtes complètement épuisés. M. BERTHET ?

M. Philippe BARBEDIENNE, Sepanso Gironde

Je voudrais juste préciser que le pin maritime n'était pas localisé uniquement sur le littoral. Il y en avait aussi sur les berges, sur les pentes bien drainées des cours d'eau à l'intérieur du massif, notamment la vallée du Ciron ; il y avait du pin il y a plusieurs siècles, on le retrouve sur les cartes de CASSINI et sur les cartes de BELLEYME. Donc, ce n'est pas uniquement un arbre du littoral.

M. Yvan BERTHET

Juste une précision, je vais en profiter, c'est le fait de laisser les transparents visibles qui génère des questions. L'étape 3 « Bocage forestier », je ne suis pas sûr d'avoir bien compris. Les feuillus que l'on voit au milieu et autour, ils sont là pour être coupés à un moment donné, mais pas à la même fréquence que les pins ; ça, je l'ai compris. Est-ce qu'ils sont là pour être exploités ? On va prendre le bois ? Ou ils sont là pour assurer le minimum de biodiversité dont on parle ? En gros, sans forcément les sanctuariser, j'imagine qu'il faut les entretenir un petit peu. Est-ce que ces feuillus qui représentent 16 % seront exploités ?

M. Éric BOITTIN, Directeur général Forestry Club de France

Effectivement, l'objectif, encore une fois, c'est d'avoir une forêt qui ait des productions. Le bois n'est pas la seule production, donc on analyse aussi la possibilité de mettre pourquoi pas du chêne-liège avec une production de liège sur ces corridors feuillus ; c'est le premier sujet.

Deuxième sujet, c'est que, pour le feuillu, les rotations de production sont beaucoup plus longues. Donc, vous dire ce qui sera fait dans 60, 80 ou 100 ans avec ces arbres, je suis mal placé pour vous le dire. Effectivement, l'objectif est de planter des arbres qui ont une vocation de production. Après, quelle est leur fonction de production précise en termes de bois, de liège, de biodiversité ? Si on met des châtaigniers, des chênes, ça va avoir une fonction de fructification pour notre biodiversité ? Je ne sais pas, je ne peux pas forcément vous répondre. L'objectif n'est pas forcément de produire du bois au sens strict et ce n'est pas le seul objectif, mais ça en fait partie.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Bien. Est-ce que quelqu'un demande encore la parole ? Oui, Monsieur.

M. Frédéric PASCAL, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

Bonjour. C'était juste pour demander ce que voulait dire la salubrité de l'assèchement des marais. On a vu que c'était pour le pin, ce qui remettait en question la première vue, mais, du coup, ça veut dire quoi « salubrité » ? Parce qu'au départ vous présentiez la salubrité comme une salubrité pour l'humain. En l'occurrence, ça a l'air de remettre en cause ce jugement, du coup je demande précision.

M. Cyril MONNEYRON, Directeur général Forestry Club de France

En effet, il y avait beaucoup de problèmes de malaria dans les Landes, à l'époque, qui étaient dus à la présence des moustiques et des zones humides. Les zones humides, c'est bien ; je ne veux surtout pas vexer... Les zones humides, c'est très bien, mais il y en avait tellement qu'il y avait de gros problèmes de malaria. Pour faire face à cette malaria, il a fallu assécher. Pourquoi autant de fossés ? La première des étapes, il faut bien comprendre que ça a été de fixer la dune littorale. À l'époque, la dune pouvait reculer de plusieurs mètres. Un village, par exemple, comme Contis dans les Landes, est un village où l'église a été ensevelie deux fois au fil du temps et elle a été désensevelie. Du coup, au bout d'un moment, c'était toujours une lutte incessante contre la dune. Le fait que cette dune bouge a également engendré des problèmes d'évacuation d'eau. Les courants ou les plus grandes rivières se retrouvaient bloqués et, quand ces courants se retrouvaient bloqués, ça créait des marées et des zones qui étaient utilisées pour faire paître les animaux, ou des zones qui pouvaient être habitées, se retrouvaient de manière insalubre. La première action a été de fixer la dune littorale, pas la dune du Pilat ; qu'on ne vienne pas me dire que l'on a fait un tas de sable de plusieurs centaines de mètres.

Tout simplement, ça a été une action des eaux et forêts à l'époque ; mettre des brandes, des piquets en bord de plage, pour fixer le sable. On les relevait, on fixait le sable et on laissait les courants s'évacuer. Pour pouvoir améliorer cette évacuation et gagner du terrain pour faire paître les moutons, en effet, il y a un grand système de fossés. Tous les fossés ont été mis en place pour ça. Au-delà de ça, c'est vrai que l'on a mis en place les pins maritimes et c'est vrai qu'il y avait un double objectif. Pourquoi le pin maritime ? Parce que c'était la grande ère industrielle, il y avait besoin de bois pour les mines de charbon, donc on a créé les massifs. C'est l'idée qui n'a pas marché parce que, l'argent, il y en avait besoin sur le long terme et il y en avait besoin en instantané et le pin maritime était du long terme. C'est vrai que ce que disait Monsieur le Maire est vrai, beaucoup de communes se sont séparées des terrains parce que faire des fossés avait un coût, même à l'époque. Du coup, il a fallu financer ces fossés. Sauf que, pour les financer, beaucoup de mairies se sont séparées de leurs fonciers à cette époque. En effet, tous ces fonciers étaient là pour améliorer l'écoulement des eaux et éviter les problématiques de malaria et les problématiques de famine qu'il y avait. Il faut vraiment voir que les Landes de Gascogne étaient un terrain très pauvre. Vous pouvez regarder un signe historique qui est très marquant ; cherchez un château du X^e siècle, vous n'allez pas en trouver beaucoup. X^e, c'est un peu vieux parce que c'était encore des châteaux en bois. Cherchez des châteaux du XIV^e siècle ; il n'y en aura pas beaucoup. Je ne dis pas que vous n'en trouverez pas, mais, par rapport à d'autres régions de France, vous verrez que la richesse s'est créée plus tard.

M. Philippe BERTRAN, Membre de la Commission particulière du débat public

Une dernière question ? S'il n'y en a pas, il me reste à remercier nos deux experts pour la présentation qu'ils ont faite et pour les petits cours d'Histoire qu'ils nous ont délivrés. Pour les plus patients d'entre vous, les plus résistants, rendez-vous dans une demi-heure pour la présentation de l'étude sur le bilan carbone.